

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20231215-lmc134479-DE-1-1

Date de télétransmission : 22 décembre 2023

Date de réception : 22 décembre 2023

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Séance du 15 DÉCEMBRE 2023*

DELIBERATION N° 1

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L.3312-1 dudit code ;

Vu le rapport de son président présentant les orientations budgétaires pour 2024 ainsi que les engagements financiers pluriannuels de la collectivité ;

Vu l'examen dudit rapport par la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 ainsi que de la présentation du rapport y afférent joint en annexe.

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**

MISSION : FINANCES

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024

### RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport soumet au débat de l'assemblée départementale les orientations budgétaires pour 2024 ainsi que les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

La préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un contexte géopolitique et économique complexe et d'une grande instabilité.

Au niveau international tout d'abord, les perspectives de croissance restent moroses pour 2024. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la croissance en 2024 devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu des politiques de rigueur monétaires et d'une reprise plus faible enregistrée en Chine.

Si l'année 2023 enregistre une baisse de l'inflation (+4,9% en moyenne annuelle contre +5,2% en 2022), celle-ci pourrait se révéler plus persistante que prévue en 2024 en raison des perturbations des marchés de l'énergie et des produits alimentaires fortement impactés par les conflits mondiaux (enlisement de la guerre en Ukraine, conflit au Proche Orient).

Au niveau national, les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances pour 2024 tablent sur une croissance à 1,4% et un reflux de l'inflation qui s'établirait à 2,6% contre 4,9% enregistré en moyenne annuelle pour 2023.

Dans ce contexte, le Département est confronté à un exercice budgétaire contraint d'une part par la baisse de ses recettes en raison d'un marché immobilier très dégradé et, d'autre part, la hausse de ses dépenses dans le champ social et la mise en œuvre des mesures en faveur du pouvoir d'achat.

Toutefois, et dans la continuité des années précédentes, le Département entend poursuivre ses investissements en matière de transition écologique, de développement du territoire et pour achever la reconstruction des vallées.

### **I. UN CONTEXTE ECONOMIQUE DEFAVORABLE**

#### **1. Des recettes sous tension**

Le budget 2024 tient compte d'un cadre financier contraint par la baisse des recettes de fonctionnement qui s'établiraient à environ un milliard 500 millions en 2024 contre un milliard 552 millions au budget primitif 2023.

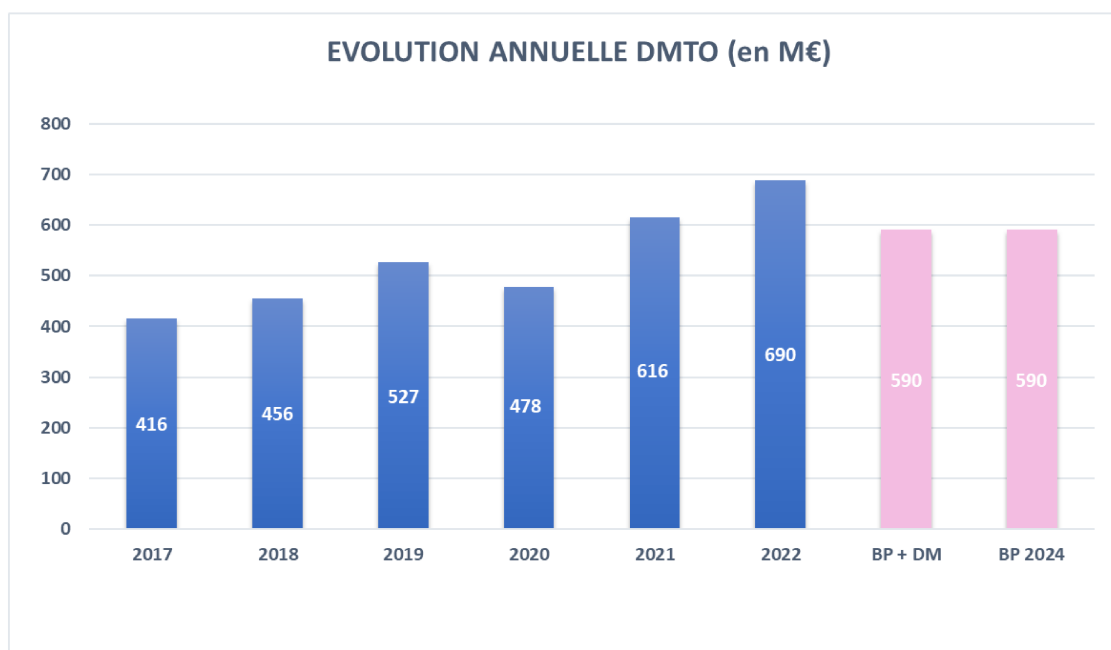
➤ La chute des droits de mutation

Le produit des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) chute fortement en 2023 et l'année 2024 ne devrait pas connaître de nette amélioration.

Depuis plusieurs mois le marché immobilier connaît une crise du fait des difficultés d'accès au crédit et de la hausse des taux. En effet, pour contrer l'envolée inflationniste, la Banque centrale européenne a relevé 10 fois ses taux directeurs depuis juillet 2022. Son principal taux directeur est désormais à 4,5%, niveau le plus élevé depuis octobre 2008. Pour les particuliers, le coût moyen d'un crédit immobilier sur 20 ans en France dépasse aujourd'hui les 4%, contre 1,10 % début 2022.

Au niveau national le nombre de transactions immobilières réalisées est en baisse de 17% sur un an.

Dans notre département il est constaté une forte chute des encaissements de droits de mutation. Ainsi, la prévision à hauteur de 650 M€ au moment du BP 2023 a été revue à la baisse de 60 M€ en décision modificative. Pour 2024, le montant estimé serait stable par rapport à 2023, à 590 M€.



➤ Un besoin de financement en augmentation

Prospective de dette et besoin de financement :

Depuis 2009, le Département s'est engagé dans la maîtrise de sa dette en réduisant son recours à l'emprunt. De 2015 à 2019, une phase de désendettement a été entreprise permettant une diminution de plus de 124 M€ du stock de dette.

Sa capacité d'emprunt ayant été préservée, le Département a pu faire face à la hausse de son besoin de financement provoquée par les travaux de réparation des dégâts causés par la tempête Alex. Ainsi, 115 M€ d'emprunts ont été mobilisés en 2020 et en 2021. En 2022, les opérations de reconstruction des vallées se poursuivent mais le retour à une situation sanitaire et économique stabilisée permet de limiter le recours à l'emprunt à

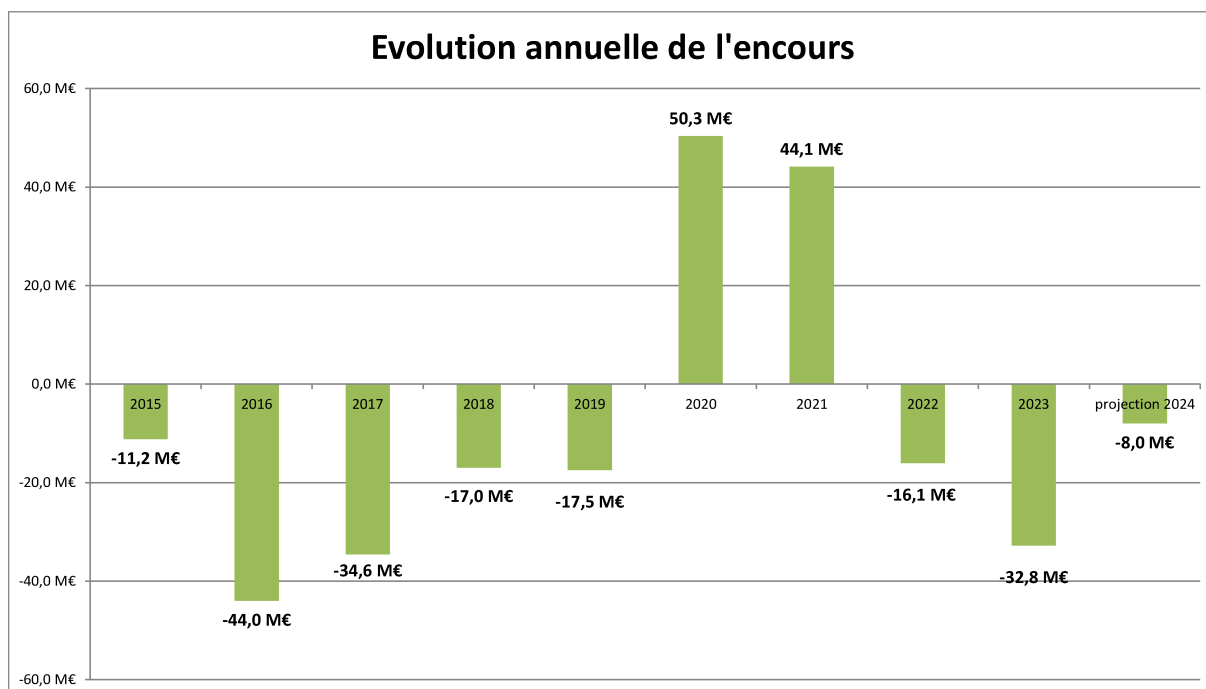


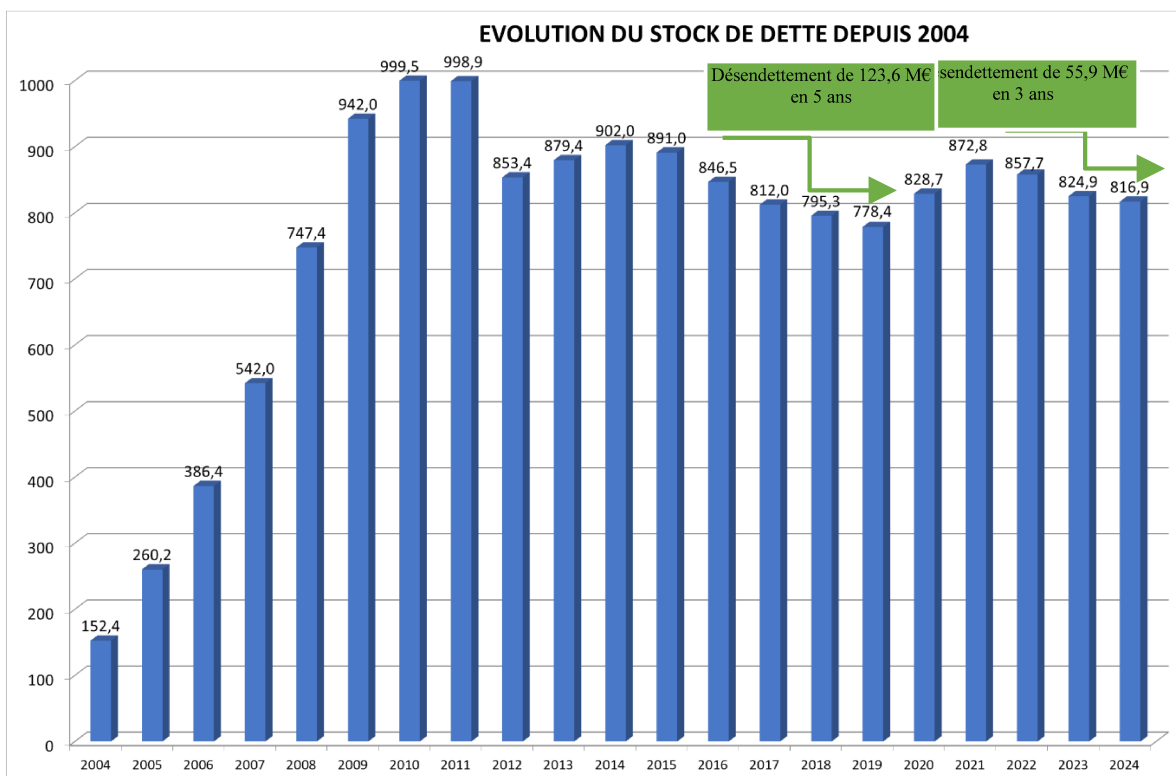
70 M€ et ainsi renouer avec la stratégie de désendettement de la collectivité, avec une baisse de l'encours de 16,1 M€.

En 2023 le niveau d'emprunt s'élève à 60 M€ et un remboursement anticipé a pu être effectué, ce qui se traduit par un désendettement de plus de 32 M€.

Compte tenu de la situation économique défavorable et de la baisse des droits de mutation, le besoin de financement pour 2024 est estimé à 75 M€. Au vu du remboursement en capital de la dette, l'encours de dette devrait être en baisse de 10 M€ au 31/12/2024.

A fin 2024, la capacité de désendettement de la collectivité devrait être inférieure à 4 ans.





### *Une structure de dette au risque très faible*

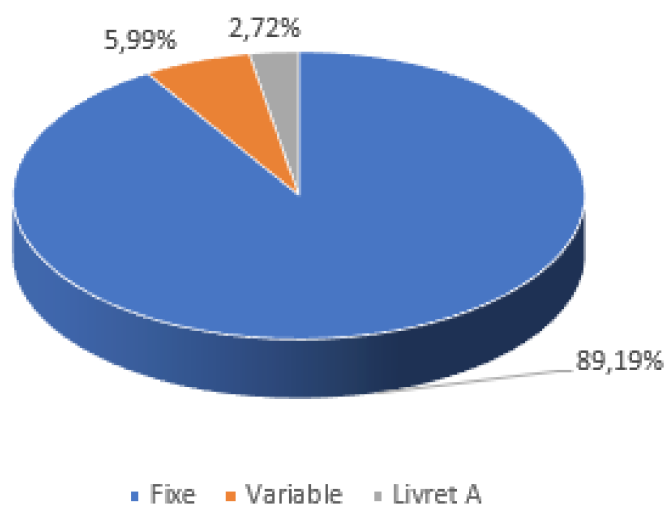
Le classement de l'encours du Département selon la charte Gissler fait apparaître fin 2023 un pourcentage de 99,66 % d'encours de niveau 1A (taux fixes ou révisables classiques), ce qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

### *L'évolution du profil de dette*

Compte tenu du niveau des taux historiquement bas ces dernières années, la quasi-totalité des emprunts ont été souscrits depuis 2 ans en taux fixes classiques. En 2024, en revanche et compte tenu de la conjoncture, les taux variables avec option de passage à taux fixe seront privilégiés.

Le profil de la dette de la collectivité restera en très grande majorité à taux fixes et tout aussi sécurisé (les emprunts 2024 seront classés 1A).

## Projection du profil de l'encours par type de taux au 31/12/2024



➤ La dotation globale de fonctionnement (DGF) au plus bas  
Depuis 2018, la DGF s'était stabilisée autour de 40 M€, après quatre années de baisse. Depuis elle ne cesse de diminuer tous les ans avec un montant perçu de 37,8 M€ en 2022. Le montant pour 2023, malgré le contexte inflationniste, est encore en diminution à 37,1 M€.  
En 2024 le montant devrait se situer aux environs de 37 M€. Pour mémoire, la DGF s'élevait à 130 M€ en 2013.

➤ La fraction de TVA  
Le Département ne dispose plus d'aucun pouvoir de décision en matière de taux de taxe directe locale depuis la suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties, remplacée par une fraction de TVA depuis 2021.  
Depuis 2023 la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est également remplacée par une fraction de TVA.  
Ces parts de TVA fluctuent avec le niveau de la croissance économique du pays et du montant TVA nette perçue par l'Etat.  
Pour 2024, le montant avoisinerait 318 M€ pour la fraction de TVA compensant la taxe foncière sur les propriétés bâties et 80 M€ pour la fraction de TVA compensant la CVAE. Ces hypothèses tiennent compte d'un taux de croissance de la TVA nette nationale de 4,5% (estimation figurant au Projet de Loi de Finances pour 2024).

➤ Reprise de la provision  
En fonction de la situation économique et financière, la provision de 30 M€ effectuée en 2021 pourrait être reprise en recettes de fonctionnement.

### **2. Les dépenses au titre de l'action sociale et de la masse salariale en augmentation**

Malgré les efforts de maîtrise des dépenses, les dépenses de fonctionnement seront en hausse en 2024 dans les domaines de l'action sociale et des ressources humaines.

Les conséquences de la forte hausse des prix actuelle impacteront 2024, avec les niveaux relativement élevés de revalorisation mis en place, qu'ils soient d'ordre salarial ou social.

En matière de masse salariale, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a annoncé en juin 2023 une augmentation générale du point d'indice de + 1,5 % dès juillet 2023 (après + 3,5 % en juillet 2022), ainsi que d'autres mesures spécifiques ciblant les bas salaires telle que la prime pouvoir d'achat et la revalorisation du SMIC. L'effet année pleine de ces mesures ainsi que les revalorisations liées aux mesures prises dans le cadre du Ségur de la santé impacteront le budget 2024.

L'année 2024 sera marquée par :

- la poursuite de la prise en charge partielle des revalorisations salariales et de l'inflation des établissements personnes âgées ou en situation de handicap,
- la nouvelle augmentation du tarif plancher pour les prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) (notamment l'allocation personnalisée d'autonomie -APA - à domicile, et la prestation de compensation du handicap - PCH),
- la probable poursuite de la hausse des besoins pour la mise à l'abri et la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA),
- l'incidence sur les dépenses RSA de la revalorisation de 4,6 % de l'allocation en avril 2024 et de la dégradation du marché de l'emploi.

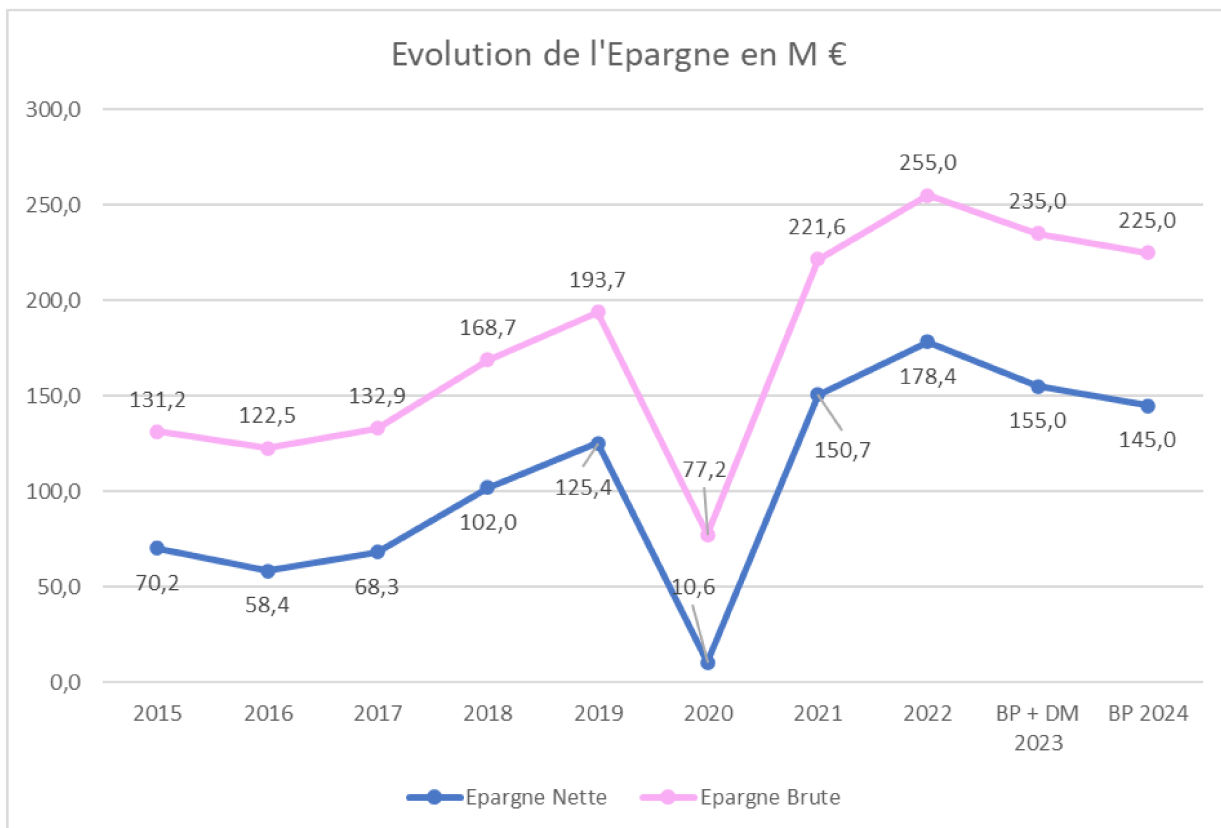
Globalement les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale devraient avoisiner les 625 M€ au BP 2024.

### 3. Des ratios favorables malgré les baisses de recettes

La baisse des droits de mutation et la hausse de certaines dépenses de fonctionnement entraînent mécaniquement une baisse des niveaux d'épargne en 2023 et 2024.

L'épargne brute baisse de 255 M€ au compte administratif 2022 à 235 M€ après la décision modificative 2023. L'épargne nette baisse de 178,4 M€ à 155 M€ entre 2022 et 2023.

En 2024 l'épargne brute est estimée en baisse, à 225 M€ au BP et l'épargne nette à 145 M€.



## **II. UN BUDGET VOLONTAIRE POUR PROMOUVOIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET L'INNOVATION**

### **1) Le GREEN Deal**

Le rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 20 mars 2023 établit un réchauffement du climat mondial dans lequel la responsabilité des activités humaines est sans équivoque. La décennie 2011-2020 a été la plus chaude observée depuis près de 125 000 ans.

La politique GREEN Deal traduit l'ambition du Département de préserver les ressources naturelles et le cadre de vie des Maralpins. Elle se décline dans toutes les politiques du Département et s'exprime tant sur le patrimoine et les compétences directes départementales qu'auprès de l'ensemble des acteurs locaux par des partenariats, subventions et appels à projets.

En 2024, le Département poursuit le déploiement d'un panel d'actions et de projets suivant les cinq axes de la stratégie GREEN Deal :

- **TRANSITION ENERGETIQUE : rénovation énergétique et production d'énergies renouvelables dans un contexte d'incertitudes sur les coûts et la disponibilité des ressources énergétiques**

Des études et travaux de rénovations et d'aménagements se poursuivent sur l'ensemble du parc immobilier départemental, et notamment les collèges, dans un triple objectif de maîtrise des dépenses énergétiques, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre les îlots de chaleur.

Le plan décennal de rénovation des collèges, de l'école Freinet et des quatre écoles

départementales, mobilisant 31,5 M€ sur 10 ans, permettra une économie totale sur la consommation d'énergie de 25 %. 2024 verra la poursuite de la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique : généralisation des éclairages de type led, isolation et remplacement de menuiseries, remplacement de chaudières, poursuite de la procédure de contrat de performance énergétique sur 2 collèges, développement des réseaux de chaleur, mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Ces travaux s'accompagnent d'un programme de verdissement des cours de récréation pour résorber les îlots de chaleur dans les établissements.

Le dispositif « Confort énergie 06 » accompagne la **rénovation énergétique des logements des Maralpins**. Il s'agit d'un guichet d'assistance technique complété d'un fonds d'aides, le Fonds social à la maîtrise d'énergie 06 (FSME 06). Ce dispositif s'appuie sur le programme national SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) désormais identifié comme « FranceRénov ». En sus de l'accompagnement en ingénierie proposé dans ce cadre, le Département subventionne les travaux et offre un partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'artisanat afin de générer des emplois locaux et des gains d'expertise pour les entreprises. En 2024, ce dispositif est pérennisé au vu de ses bons résultats : de janvier à octobre 2023, plus de 1500 aides ont été attribuées.

Le dispositif « Cap'Ther 06 » s'adresse à toutes personnes morales afin d'aider au déploiement des solutions de chauffage par des **énergies thermiques renouvelables**. Cap'Ther repose sur un contrat chaleur renouvelable, outil partenarial signé pour une durée de 3 ans avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Son objectif est de massifier la production de chaleur renouvelable, avec d'une part la mise en place d'animation de terrain afin de faire émerger les nouveaux projets et d'autre part en mobilisant le Fonds chaleur sur des installations de petite taille en zone rurale ou périurbaine. Cet accompagnement initié en 2023 se poursuivra en 2024.

Bras armé du Département pour agir sur la **production d'énergies renouvelables** hors de son patrimoine propre, la société d'économie mixte locale GREEN Energy 06 poursuivra son développement et ses prises de participation dans des projets territoriaux. Une prise de participation est envisagée en 2024 dans un projet de réseau de chaleur et un projet de production d'hydrogène vert. Deux projets d'installations photovoltaïques portés par la SEML devraient également entrer en phase opérationnelle.

#### ➤ **MOBILITE DOUCE ET DURABLE : le développement de solutions de mobilité vertueuses, un enjeu majeur de santé publique**

La mise en œuvre du Plan vélo transversal à horizon 2028 se poursuivra afin d'encourager le développement de tous les usages cyclistes et d'offrir aux Maralpins de nouveaux itinéraires cyclables continus, sécurisés et confortables. L'accent sera mis sur le **déploiement accéléré des voies cyclables** avec des opérations liées à l'Euro vélo 8, mais aussi des continuités, principalement dans le secteur de Sophia-Antipolis. Dans le cadre de l'axe « tourisme durable » de sa politique touristique, le Département poursuivra le développement et la valorisation de l'offre « vélo ».

Les opérations prévues au titre du Plan mobilité comportent un fort volet d'infrastructures et de parkings de covoiturage pour assurer un **transfert modal réel**, participer à une mobilité plus verte et un désengorgement du réseau routier. L'exploitation de l'enquête ménage menée en 2023 va permettre de donner des

orientations pragmatiques pour faire face aux besoins recensés.

Le Département soutient fortement les projets des autres collectivités en matière de développement de l'offre de transports en commun et pôles d'échanges multimodaux. En 2024, peuvent être citées parmi les opérations majeures le bus-tram créé entre la gare d'Antibes et Sophia-Antipolis, les pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Cagnes-sur-Mer et Nice et le projet ferroviaire de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

➤ **CONNAISSANCE ET PRESERVATION DE LA NATURE : protéger et valoriser les richesses naturelles**

Durant l'année 2024, le Département poursuivra son engagement dans **la protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes** et dans sa politique de préservation, d'entretien et d'aménagement des 19 parcs naturels départementaux terrestres, qui ont accueilli plus de 3 millions de visiteurs sur l'année complète 2023. Un programme pluriannuel de travaux permettra d'entretenir les espaces existants et de poursuivre l'aménagement de ces sites remarquables en accroissant la superficie et la continuité écologique de ces espaces naturels ouverts au public (extension notamment du Parc naturel départemental du massif du Paradou). Des opérations de préservation, de restauration et de valorisation des zones humides et de la ressource en eau sur les étangs de Vaugrenier et de Font Merle vont également être engagées.

**L'application numérique innovante**, intitulée Expérience 100% Parc, sera complétée et développée sur les parcs naturels départementaux existants, afin de proposer leur exploration au travers d'un parcours jonché d'énigmes, de découvertes, de missions à accomplir et en utilisant la réalité augmentée pour les points d'intérêt particuliers.

L'année 2024 permettra l'engagement de la **rénovation de la Maison de la Nature** dans le cadre d'un projet moderne et innovant.

Au titre de sa politique en matière de **préservation et de mise en valeur des forêts**, le Département poursuivra son soutien financier aux projets d'investissement des entreprises de la filière bois, aux aides à l'éclaircie en forêt privée et aux structures d'animation et de coordination de la filière. Le partenariat avec l'ONF notamment sera renforcé en 2024, par le financement d'un poste de chargé de missions consacré aux enjeux maralpins. Le soutien des opérations des communes rurales s'exprime à travers les « aides en faveur de la préservation des forêts » qui ont été réactualisées dans le Règlement d'aides aux communes en 2023.

Dans le cadre du **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées** (PDIPR), des travaux seront réalisés pour l'accueil des randonneurs dans de bonnes conditions, notamment de sécurité, y compris sur des itinéraires impactés par la tempête Alex. Le développement de l'offre de randonnées se poursuivra avec d'une part, la pose de panneaux à certains points de départs majeurs des randonnées (à ce stade, 5 secteurs équipés sur les 13 identifiés), et d'autre part, la création de randonnées itinérantes pouvant être valorisées dans un guide Randoxygène dédié. Le développement du **Plan départemental des espaces, sites et itinéraires** sera poursuivi avec la labellisation de nouveaux sites parmi les différentes activités de pleine nature.

Dans le cadre de **la prévention contre les risques d'incendie de forêt**, les travaux d'entretien en régie des pistes et citernes DFCI seront maintenus conformément au

PDPFCI 2019-2029, signé en mai 2020 par le préfet, mais également sur les sentiers inscrits au PDIPR et dans les parcs naturels départementaux.

Le service Force 06 participera également au réseau forestier de surveillance et d'alerte (RFSA) dans le cadre du protocole 2021-2025 signé avec l'État, et assumera les missions opérationnelles qui lui seront confiées dans le domaine des risques naturels.

Au titre du Plan départemental **de gestion de l'eau** engagé le 7 octobre 2022, le Département poursuivra son investissement dans la lutte contre les pertes d'eau, l'accompagnement des dispositifs innovants visant à économiser la ressource en eau, et le changement de comportement des usagers. Il s'associera avec l'université Côte d'Azur (UCA) et la Fondation UCA pour la création de la Chaire « L'eau dans les territoires des Alpes-Maritimes », en cohérence avec les missions de l'Observatoire départemental de l'eau. La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) fait partie des solutions qui permettent de répondre aux pénuries d'eau et de lutter localement contre les effets du changement climatique. Dans ce contexte, le Département a lancé un appel à projets REUT dès la fin de l'année 2023. Ce programme mobilise des crédits de paiement d'un montant de 2,5 M€. En 2024, il sera nécessaire de suivre l'avancée des projets et de procéder aux versements, sous réserve d'autorisation des projets par les services de l'Etat et en fonction des dépenses effectivement réalisées.

Dans le domaine de **la gestion des déchets**, le Département maintiendra ses interventions d'élimination des dépôts sauvages en bordure de routes départementales ou sur les sites de gestion départementale, et rendra inaccessibles les zones récurrentes de dépôts.

Parmi les 47 actions en faveur de la protection et de la mise en valeur du milieu marin du Plan Méditerranée 06, le Département poursuivra les actions déjà engagées notamment dans la gestion opérationnelle du parc maritime départemental Estérel-Théoule, les opérations de suivi des 4 zones marines protégées existantes, l'enlèvement des filets de pêche abandonnés, et l'accompagnement des communes de Cap-d'Ail dans le suivi du cantonnement de pêche mis en place fin 2020 et de Cagnes-sur-Mer dans le projet de création d'une nouvelle zone marine protégée à l'embouchure de la Cagne.

De nouvelles actions seront initiées dont l'animation de journées de sensibilisation au milieu marin en collaboration avec la direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports, la mise en place d'actions de science participative impliquant les plongeurs sous-marins de loisir, l'accompagnement de la commune de Roquebrune-Cap Martin dans la création d'une nouvelle aire marine protégée et l'amélioration de la connaissance de l'activité de la pêche de loisir.

➤ **AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE : soutenir une agriculture locale durable et performante directement valorisée sur le territoire départemental grâce aux filières courtes**

Profitant d'une période charnière tant dans la programmation des aides régionales, de la maturité du dispositif 06 à Table ! et des enjeux en termes d'alimentation, une nouvelle politique a été définie fin 2022 avec le nouveau Plan agricole et rural. Elle est centrée sur les objectifs suivants : le soutien à l'alimentation durable locale, l'adaptation des exploitations au changement climatique et la structuration agricole du territoire.

Les actions seront renforcées et développées selon les 6 thématiques structurantes suivantes : le foncier agricole, le soutien à l'installation, la viabilisation de l'exploitation



et le développement des pratiques agricoles durables ; l'alimentation collective durable en circuits courts, le soutien aux filières et la gestion des vulnérabilités.

À la suite d'un diagnostic, le **projet alimentaire territorial (PAT)** départemental et son plan d'actions sont en cours de validation. En transversalité avec neuf directions du Conseil départemental, il permettra d'orienter l'action et le soutien du Département vers les enjeux d'évolution de l'agriculture et de l'alimentation sur notre territoire, en lien avec la santé, l'insertion, l'adaptation au changement climatique notamment.

Le soutien à **l'installation des jeunes agriculteurs** (bourses à l'installation) en production bio, l'accompagnement aux actions vétérinaires avec les nouvelles **aides à l'installation et au soutien à l'exercice vétérinaire** pour les animaux de rente seront poursuivis et renforcés suite à la refonte du dispositif en 2023. Les aides aux fêtes et manifestations paysannes ainsi qu'aux structures de **développement du monde agricole et rural** évolueront afin de répondre aux objectifs poursuivis. En complément, le Département sera à nouveau présent au Salon international de l'Agriculture qui se tiendra du 24 février au 3 mars 2024 à Paris afin de mettre en lumière les producteurs maralpins.

Parallèlement, un travail de fond est mené en partenariat avec la Chambre d'agriculture sur le devenir de la **plateforme « 06 À Table ! »** lancée en 2016, destinée à l'approvisionnement des collèges en produits frais et locaux. Un effort particulier sera fait pour transformer la plateforme 06 à Table ! en outil de développement agricole de notre territoire à destination des scolaires, patients et personnes âgées du département sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Par ailleurs, un plan logistique alimentaire territorial sera développé afin de rendre la logistique des produits alimentaires en circuits courts plus performante. Les outils de transformation de notre territoire seront enrichis et développés pour valoriser les produits agricoles locaux.

Le dispositif des aides à l'investissement et à la modernisation des exploitations (AIME) évoluera et sera renforcé concernant la **transformation des produits et leur commercialisation** pour augmenter les possibilités de financement. De plus, afin de favoriser la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique, un volet d'aides aux investissements hydrauliques sera développé dans le cadre du dispositif des aides AIME. La politique en faveur de **l'agriculture biologique et à haute valeur environnementale** sera poursuivie, en lien avec la charte zéro pesticide.

Fort de son partenariat avec la SAFER PACA, de la mise en place en 2022 de la Commission départementale d'aménagement foncier, et de la procédure en cours sur Cagnes-sur-Mer visant à créer un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, le Département poursuivra sa **politique volontariste en matière de foncier agricole** dont le point d'orgue sera la création de fermes départementales contribuant à l'approvisionnement de la plateforme et au développement d'une alimentation locale et de qualité.

Suite aux acquisitions réalisées en 2023, la **ferme départementale** verra ses premières productions en 2024 et les sites nécessiteront la réalisation d'opérations de défrichement complémentaires, des études ainsi que l'acquisition de fournitures agricoles.

En parallèle avec ces actions, les activités destinées à **sensibiliser les collégiens à**

**L'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire** se poursuivent pour la nouvelle année scolaire 2023/2024. L'ensemble des collèges du Département sont intégrés au projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, en lien avec la mise en place de la loi Egalim au sein des restaurants scolaires des collèges maralpins. Plusieurs actions pédagogiques seront proposées au cours de l'année afin de sensibiliser élèves et agents autour d'ateliers de sensibilisation et challenge pédagogique autour de deux concours : l'un à destination des chefs de cuisine « la gastronomie à petit prix c'est possible ! » et un concours de pâtisserie pour les collégiens « ma tarte GREEN Deal ! ». Les rencontres entre agriculteurs et collégiens seront renforcées au sein des exploitations pour faire connaître le métier et faire découvrir aux collégiens l'origine des produits.

➤ **DEPARTEMENT EXEMPLAIRE : un patrimoine et un fonctionnement vertueux, des partenariats incitatifs**

D'une manière globale, la collectivité s'est donc engagée à être un Département exemplaire. Elle s'appuie pour ce faire sur deux démarches transversales et complémentaires, initiées en 2021 : son bilan des émissions de gaz à effet de serre, qui permet de disposer d'éléments factuels d'auto-évaluation et d'une aide à la décision pour alimenter les réflexions et les actions du Département sous le prisme de l'empreinte carbone et la formalisation d'un budget vert qui permet de quantifier et de voir évoluer la part budgétaire accordée aux actions vertueuses en matière d'écoresponsabilité.

Le Département s'emploie ainsi à minimiser l'impact environnemental de son propre patrimoine et de son fonctionnement courant. En 2024, les actions d'amélioration de la performance énergétique et de solarisation du parc immobilier, ainsi que le verdissement de la flotte de véhicules et engins départementaux, se poursuivront en ce sens. Un nouveau Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables sera élaboré. Les ateliers de sensibilisation aux enjeux du changement climatique « La fresque du climat » et « 2 Tonnes », déployés auprès de 200 agents depuis septembre 2023, seront reconduits.

Au-delà de ses propres actions, le Département incite et soutient ses partenaires pour des démarches complémentaires, que ce soit au travers d'une commande publique responsable ou du soutien aux initiatives locales innovantes et écoresponsables via des appels à projets ou dans sa politique de solidarité territoriale qui invite les collectivités à prendre une part toujours plus active dans la transition écologique. Le « Chèque jeune engagé pour le climat » mis en place fin 2023 pour encourager le bénévolat des jeunes dans les structures associatives maralpines dédiées à l'environnement s'insère dans ce cadre.

**2) Le SMART Deal**

Pilier de l'action départementale depuis 2018, le programme SMART Deal soutient la transformation numérique du territoire et de l'administration, pour tirer le meilleur des outils numériques, tout en renforçant la relation avec les usagers et l'accompagnement de proximité, pour ne laisser personne au bord du chemin.

En 2024, les grands projets numériques liés à la relation usagers se poursuivent, associés aux actions de la stratégie de lutte contre la fracture numérique votée en octobre 2022 et à l'adaptation constante des accueils de proximité aux nouveaux besoins du public.

### ➤ **Dématérialisation et simplification des démarches administratives**

Le portail Mes Démarches 06, lancé en 2019, continue de s'enrichir de nouvelles démarches en ligne. En 2023, il bénéficie d'une refonte ergonomique et visuelle, qui sera poursuivie en 2024, associée à la mise en ligne du nouveau site internet institutionnel. La simplification du parcours usagers et l'accessibilité du portail et des formulaires au titre du référentiel général de l'amélioration de l'accessibilité (RGAA) sont particulièrement travaillées.

Des actions de communication et de formation à destination des principaux partenaires réalisant des démarches avec ou pour le compte d'usagers, en particulier pour les démarches APA et PCH, se poursuivent également.

En complément, le logiciel de gestion unifiée et transversale de la relation usagers CRM (Citizen relationship management), déployé auprès du service du Protocole en 2022, et dans 2 Maisons du Département (MDD) pilotes et au centre de relation usagers (CRU) en 2023, sera consolidé avec la connexion à des outils complémentaires comme la gestion de rendez-vous en ligne, et son utilisation sera étendue progressivement à toutes les MDD et à des structures médico-sociales pilotes dans les accueils mutualisés notamment (Maisons des Alpes-Maritimes – MAM).

Ces outils numériques permettront de faciliter la transformation de l'accueil des usagers et leur accompagnement, aussi bien pour l'accueil physique (dans les MDD notamment) que pour l'accueil à distance – par téléphone, courrier ou par les canaux de communication digitaux.

La dématérialisation des traitements et des flux internes se poursuit également, avec notamment le développement des formulaires e-zyServices, la mise en œuvre de saisies automatiques par robot, l'extension de l'usage dans les services de la gestion électronique du courrier et du i-parapheur.

La sensibilisation et l'accompagnement des métiers à l'évolution nécessaire des pratiques concernant le courrier papier se poursuivront également, à des fins d'économie et d'exemplarité environnementale. Le service de la relation à l'utilisateur sera outillé pour mieux évaluer les impacts de la dématérialisation.

### ➤ **Proximité et lien humain pour l'accompagnement et l'information des Maralpins**

La transformation des accueils physiques et à distance, engagée depuis 2021, se poursuit de manière agile et réactive, pour assurer une adéquation rapide entre les besoins évolutifs des usagers et des agents, l'offre de service du Département et de ses partenaires, et les moyens d'accueil.

L'aménagement de sites MDD/MAM seront réalisés, pour y permettre un meilleur accueil des différents types de publics selon les services présents (pré-accueil, parcours fluide, espaces de réception adaptés, sécurisation etc.). Le matériel informatique spécifique pour les usagers et les partenaires (postes en libre-service, visio-conférence) est mis à niveau dans le respect des impératifs de cybersécurité, et le mobilier et la signalétique des structures progressivement homogénéisés pour une identification claire des accueils départementaux.

Concernant l'accueil distant, la mutation du CRU, anciennement simple standard, se poursuit, assurant un rôle central et transverse pour un accueil de qualité et la mise en œuvre d'une organisation permettant d'offrir aux usagers une réponse de premier niveau directement, par téléphone notamment, en alliant formation et montée en compétences des agents, et évolution des outils numériques et téléphoniques.

➤ **Lutte contre la fracture numérique**

La mise en œuvre de la stratégie départementale de lutte contre la fracture numérique initiée en 2022 se poursuit et prend de l'ampleur. Le dispositif des conseillers numériques est reconduit pour 3 ans. Les 7 conseillers numériques de la collectivité multiplieront ainsi les ateliers de formation et de sensibilisation à l'usage du numérique dans les MDD et hors les murs (Centres communaux d'action sociale, associations etc.), en groupe ou en accompagnement individuel. Après diagnostic et qualification des besoins des usagers éloignés du numérique, ils pourront délivrer des pass numériques acquis par le Département. Les formations de ces usagers auprès de structures de médiation numérique qualifiées seront ainsi prises en charge financièrement. Les conseillers numériques participent aussi à la structuration et l'animation d'un réseau territorial de partenaires et de lieux d'inclusion numérique, et le Département, à la faveur d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), se positionne en tant que coordinateur des conseillers numériques du territoire.

Une large communication sera réalisée sur les mesures d'accompagnement mises à disposition des Maralpins pour leurs démarches en ligne et autour de cette politique de lutte contre la fracture numérique.

➤ **Innovation et acculturation numérique**

Le Département conserve son rôle d'accompagnement des usagers et des acteurs du territoire autour de l'acculturation aux usages numériques innovants, notamment les applications de l'intelligence artificielle.

Il participe ainsi au syndicat mixte de la Maison de l'intelligence artificielle (MIA).

De nouveaux outils exploitant l'intelligence artificielle viendront aussi enrichir l'assistant virtuel (chatbot) du portail Mes Démarches 06 notamment, et élargir son champ d'application aux autres sites et compétences du Département.

L'acculturation à l'utilisation des données dans la conduite des politiques publiques se poursuit, en augmentant les périmètres d'usage de la plateforme transverse de gestion des données déployée fin 2021 (nouveaux métiers utilisateurs et modules complémentaires), en refondant progressivement les tableaux de bord et en remplaçant les outils existants pour optimiser le parc applicatif.

Volontaristes et complémentaires, les projets de développement des outils numériques au service des Maralpins et de la modernisation de l'administration, et le renforcement de l'accompagnement de proximité et de l'acculturation au numérique des publics qui en sont éloignés continuent de concrétiser au quotidien le programme SMART Deal pour le bénéfice de tous et de préserver l'accès aux droits.

### **III. PRESENTATION PAR MISSION**

Les dépenses d'investissement hors dette sont en forte augmentation depuis 2021. Elles représentent 270,2 M€ au compte administratif 2021, 297,7 M€ en 2022 et devraient approcher les mêmes niveaux en 2023.

Au BP 2024, elles sont actuellement estimées à 300 M€ hors dette.

En section de fonctionnement, les dépenses devraient se situer à un niveau équivalent à 2023 malgré l'estimation à la baisse de la participation au fonds de péréquation des droits de mutation calculée sur les droits de mutation encaissés en 2023 (eux-mêmes en baisse par rapport à 2022). Elles sont estimées à 1 milliard 275 millions.

Pour rappel, dans son projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 l'Etat prévoit le plafonnement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement devront évoluer, après retraitement, à un rythme annuel inférieur de 0,5 point au taux de l'inflation.

## 1. **Solidarités humaines**

Le Département, chef de file des politiques sociales, poursuivra son implication dans sa stratégie de soutien auprès des personnes vulnérables, de prévention et de lutte contre la pauvreté et les inégalités d'accès aux soins.

L'année 2024 sera marquée par l'amplification des actions déjà conduites par le Département et le développement de nouvelles interventions à destination des publics les plus fragiles en matière d'accueil social, de perte d'autonomie, d'handicap, d'insertion, de protection de l'enfance et de santé.

Par ailleurs, le Département aura aussi à évaluer les incidences financières des textes législatifs actuellement débattus au Parlement, et notamment du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024 particulièrement pour les politiques publiques de l'autonomie et du handicap, et du projet de loi Plein emploi pour la politique publique de l'insertion.

A ce titre, plusieurs actions d'ampleur marquant le volontarisme du Département seront déployées sur chacune des politiques :

- **Politiques d'aide aux personnes âgées et en situation de handicap :**

Dans le respect des orientations du schéma de l'autonomie voté en décembre 2021 qui définit la politique départementale de l'autonomie en faveur des personnes âgées et en situation de handicap pour les 5 années à venir, diverses actions seront menées avec notamment :

- la poursuite du déploiement des projets d'habitat inclusif avec la signature de la convention tripartite Département / CNSA / Etat qui bénéficieront à 555 personnes (333 âgées et 222 souffrant de handicap), projets pilotés par la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif ;

- la poursuite de l'accompagnement des projets inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement ambitieux sur la période 2022/2028 concernant 16 EHPAD et d'un montant de l'ordre de 55 M€, pour améliorer notablement les conditions d'accueil des

résidents et les conditions de travail des équipes en limitant l'impact de ces investissements sur le prix de journée.

L'année 2024 verra l'ouverture de nouvelles antennes de la MDA créée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cela constitue une action phare du schéma de l'autonomie destinée à apporter au plus près des usagers seniors et en situation de handicap, une réponse adaptée à leur situation en termes de droits et d'accompagnement. Ainsi, après l'ouverture en 2023 de l'accueil central et de 9 antennes, 3 antennes supplémentaires émergeront en 2024. (Cannes, Grasse et Menton)

Concernant le maintien à domicile, le Département en 2024 poursuivra la contractualisation des SAAD dans le cadre de la dotation complémentaire qualité permettant d'orienter l'intervention des SAAD vers les publics spécifiques (GIR 1 et 2 pour les personnes âgées et PCH > 90 heures pour les personnes handicapées), vers les territoires difficilement accessibles des hauts et moyens pays sur une amplitude horaire élargie ;

Concernant la mise en place du nouveau cahier des charges des SAAD et le regroupement des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) avec des SAAD à horizon 2025, ce dossier sera suivi conjointement avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Le Département poursuivra et accentuera en 2024 la mise en œuvre de transformation et de renforcement de l'offre projetées dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des associations gestionnaires d'établissements pour personnes en situation de handicap, afin de répondre au mieux aux besoins.

Pour 2024, les crédits de dépenses en faveur de ces deux politiques devraient avoisiner 325 M€

- **Politique Enfance et famille :**

Concernant la politique Enfance et famille, le Département poursuivra en 2024 le développement de ses dispositifs en les diversifiant pour répondre aux besoins spécifiques des publics pris en charge, conformément au schéma de l'enfance 2022-2026 et à la stratégie nationale.

En matière de prévention, la deuxième maison des mille premiers jours ouvrira à Grasse et permettra d'apporter à la population du bassin grassois un accompagnement adapté aux problématiques liés à la grossesse et à la parentalité.

En matière de protection, le Département étoffera ses dispositifs en déployant des mesures nouvelles de placement à domicile notamment à destination des plus jeunes et l'activité en année pleine d'une nouvelle structure pour les enfants âgés de 2 à 6 ans. Par ailleurs, le Département expérimentera des mesures d'accompagnement au retour à domicile permettant à certains jeunes de quitter des structures de l'aide sociale à l'enfance et de revenir vivre au sein de la cellule familiale tout en bénéficiant d'un accompagnement sécurisant. Le Foyer de l'enfance poursuivra quant à lui sa mission de premier accueil d'urgence de l'aide sociale à l'enfance.

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, une seconde équipe mobile de

pédopsychiatrie à destination des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance sera déployée sur l'ouest du Département.

En outre, l'accompagnement des jeunes à l'autonomie sera intensifié en lien avec la direction des territoires et de l'action sociale et l'ensemble des associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance.

Dans le cadre de la gestion des MNA, le département a connu en 2023 une évolution de +40% des entrées dans le dispositif de mise à l'abri générant un coût en projection avoisinant les 27 M€. L'année 2024 devrait de nouveau être marquée par une évolution à la hausse du nombre de MNA à prendre en charge.

Un conseil des jeunes sera également constitué afin que leur parole soit prise en compte dans le développement et l'évolution des dispositifs.

Par ailleurs, la politique de promotion du métier d'assistant familial sera poursuivie et intensifiée.

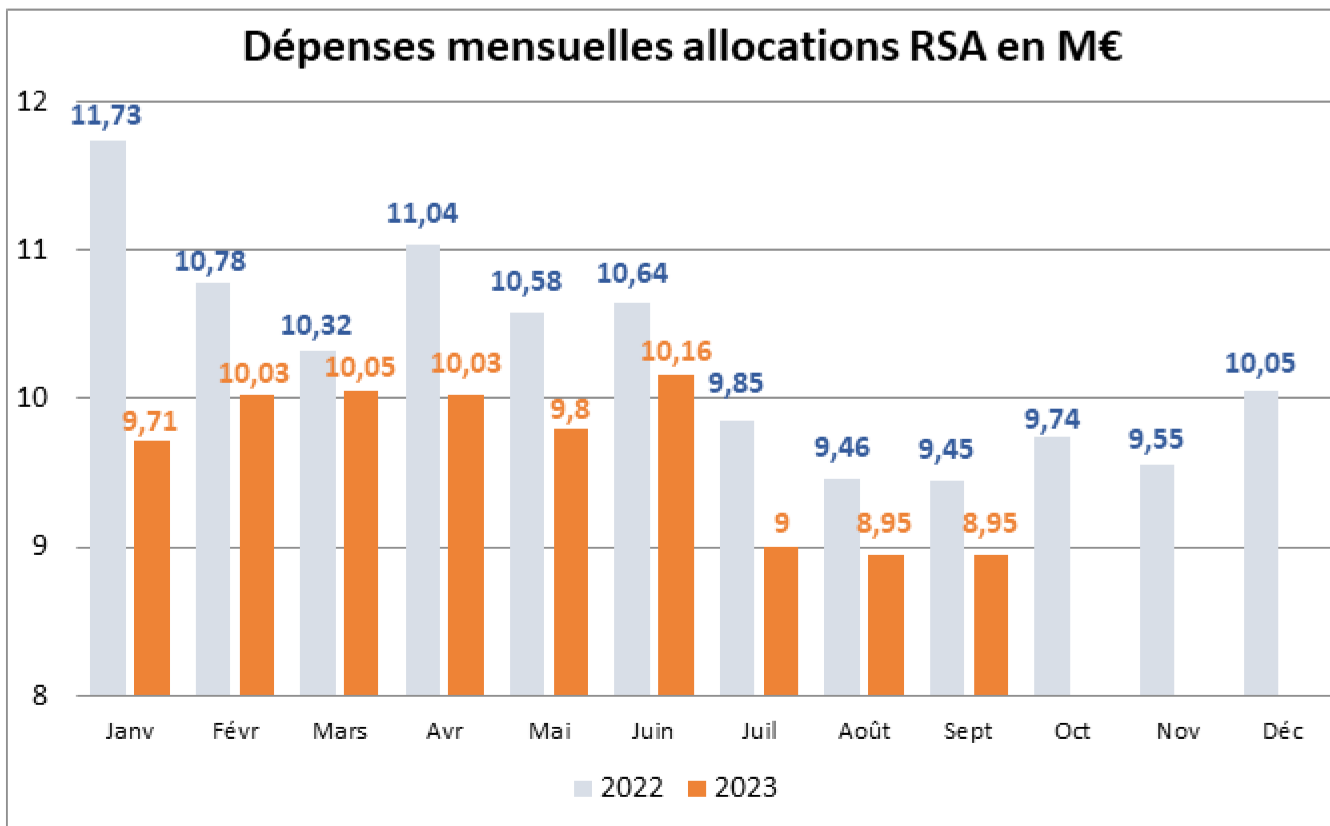
Enfin, le Département poursuivra une politique active de contrôle de l'ensemble des établissements de la protection de l'enfance mais aussi de l'accueil de la petite enfance afin de garantir aux usagers une qualité de prise en charge.

Les crédits nécessaires à l'accomplissement en 2024 des actions de la politique d'aide à l'enfance et à la famille devraient s'élever à un peu plus de 155 M€.

- **Politique RSA**

Le renforcement des dispositifs d'insertion ainsi qu'une situation de l'emploi favorable depuis la fin de l'année 2022 ont permis une baisse du nombre d'allocataires du RSA de près de 11% sur la période, passant de 19 030 allocataires en décembre 2022 à 17 410 en septembre 2023.

Corrélativement, la dépense d'allocation a baissé, et est attendue à 116 M€ contre 123 M€ en 2022.



Ces résultats sont le fruit d'une politique ambitieuse et énergique, qui combine :

- ✓ L'augmentation des opportunités d'emploi

L'accent est mis sur la mise en relation entre demandeurs et employeurs via le déploiement de l'action de médiation à l'emploi, avec plusieurs milliers d'offres d'emploi fléchées vers les bénéficiaires du RSA. Elle inclut également des outils de levée des freins au retour à l'emploi.

- ✓ Le renforcement de l'accompagnement à l'emploi

Dans ce cadre, les actions de médiation seront maintenues, telles :

- «Flash emploi», qui propose un accompagnement intensif aux nouveaux entrants et bénéficie à 4.000 allocataires chaque année ;
- la médiation à l'emploi qui capte plus de 3 000 offres d'emplois et les propose aux bénéficiaires du RSA ;
- les Centres d'orientation RSA (CORSA), qui reçoivent individuellement plus de 10.000 personnes par an, dans les jours qui suivent leur demande de RSA ;
- le dispositif « Contact » qui propose un accompagnement « intégral ». En 2023, plus de 11.000 personnes seront accompagnées dans ce cadre.

- ✓ Le renforcement du dispositif de contrôle et de lutte contre la fraude

- la lutte contre la fraude, avec un focus particulier sur l'identification des travailleurs indépendants ne déclarant pas leur statut ;
- le contrôle à l'ouverture du RSA, qui porte notamment sur les conditions d'éligibilité des travailleurs indépendants et des étrangers ressortissants européens ;



- la suspension du RSA pour absence de démarches de recherche d'emploi ou d'insertion.

Pour assurer le versement des allocations RSA et l'efficacité du dispositif d'insertion, les crédits 2024 peuvent être estimés à 144 M€.

- **Politique Fonds de solidarité pour le logement**

Les crédits FSL seront maintenus à hauteur de 1 080 000 €.

- **Fonds social à la maîtrise de l'énergie (FSME)**

Le dispositif de rénovation énergétique globale des logements des maralpains est pérennisé au vu des bons résultats du dispositif : de janvier à octobre 2023 c'est plus de 1500 aides qui ont été attribuées.

- **Politique Santé**

Le Département des Alpes-Maritimes s'est depuis de nombreuses années engagé dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire du soutien à la recherche et à l'innovation.

Cet engagement s'est renforcé ces dernières années au travers de deux plans d'envergure : le plan de lutte contre les déserts médicaux et le Plan « santé dans toutes les politiques 2023-2028 » qui structure non seulement l'ensemble des actions menées par la direction de la santé mais aussi toutes celles menées par les autres directions de politiques publiques du Département et ayant un impact sur la santé des Maralpains, dans une dimension de « santé globale » (one health).

Le Département a pour volonté d'intensifier son action en ce domaine, au moyen notamment de dispositifs novateurs d'accompagnement des professionnels de santé, tels que la constitution du guichet unique « réseau santé 06 ». Co-construit avec l'ensemble des partenaires institutionnels majeurs (ARS, CPAM, Université Côte d'azur, Conseil de l'ordre des médecins), ce guichet unique apportera aux professionnels de santé, dans un même lieu, l'ensemble des informations dont ils ont besoin dans le cadre de leur projet d'installation.

Le Département s'engagera également dans la signature d'un contrat local de santé avec l'ARS et sera le premier de la région PACA à s'engager dans une telle démarche.

L'année 2024 verra le lancement d'un seizième appel à projets santé fin 2024. Au total, 38,2 M€ ont été mobilisés pour les 287 projets lauréats lors des précédents appels à projets santé lancés par le Département depuis 2006.

En outre, la direction de la santé réalisera une campagne de vaccination contre le papilloma-virus sur 29 collèges du département à destination des collégiens des classes de 5<sup>ème</sup>. Cette offre de vaccination a commencé à la rentrée scolaire 2023-2024.

Le Département développera les actions menées au sein de l'Institut Mozart, notamment celles concernant le renforcement de l'offre de soins de support et le maillage des acteurs concernés par la thématique cancer sur le Département.

Enfin, le Laboratoire vétérinaire départemental poursuivra son programme d'actions en termes de sécurité alimentaire, de surveillance de la santé publique et animale, de contrôle de la qualité des eaux chaudes sanitaires, de l'eau potable et des eaux résiduaires. Il renforcera ses activités dans différents domaines : autopsie de la faune sauvage et marine (projets de conventionnement avec le Parc national du Mercantour et Pelagos), recherche de virus dans l'eau, contrôle de la qualité des eaux de source ou de forage.

## **2. Les ressources humaines**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est intimement liée au pilotage de la masse salariale, à travers notamment l'évolution des effectifs de la collectivité. Regroupant 5 035 agents fin 2008, le Département comptabilise au 30 septembre 2023, 4 553 agents payés, soit 4 264 agents en poste (hors assistantes familiales). Cet effectif est composé de 4 040 personnels permanents et de 224 personnels non permanents dont 19 contrats aidés.

Cet effectif en poste est constitué majoritairement d'agents de catégorie C (60%). Les agents de catégorie A et B représentant, respectivement 27% et 13% de l'effectif.

Avec près de 50% des effectifs, la filière technique est prépondérante, suivie de la filière administrative (30%) et médico-sociale (17%).

L'âge moyen du personnel en poste (hors assistantes familiales et vacataires) se situe à 47 ans et 6 mois.

Les départs en retraite s'établissent en moyenne à près de 150 départs annuels. 446 agents atteindront l'âge de 63 ans ou plus dans les deux années à venir ; L'âge moyen de départ en retraite des agents du Département s'établit à 63 ans et 10 mois.

Conformément au décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature et à la réactualisation du protocole général relatif au temps de travail de 2015, le temps de travail des agents de la collectivité est fixé à 1 607h. 8,4% des agents travaillent à temps partiel dont 91% de femmes, soit 12% du personnel féminin.

En 2024, l'impact en année pleine des nouvelles missions déployées sur 2023 et 2024 (ouverture de l'Institut Mozart, des maisons des 1000 premiers jours, renforcement du dispositif des mineurs non accompagnés) est évalué à 1,7 M€. Pour autant, la vigilance apportée à l'évolution des effectifs et la maîtrise de la masse salariale restera toujours importante (4 153 ETP en poste au 30-09-2023 contre 4 131 ETP au 30-09-2022), et continuera à s'appuyer sur une étude attentive apportée à l'évolution et aux besoins des services, dans un souci permanent de maintenir un service public de qualité, notamment de proximité dans les collèges, le secteur médico-social, environnemental ou routier.

Les mesures favorables en matière de politique salariale déjà déployées sur l'année 2023 vont se poursuivre en 2024 afin de soutenir financièrement les agents face à l'inflation, de les accompagner dans leur déroulement de carrière et dans leurs efforts de productivité.

### **➤ Revalorisation des rémunérations de 5 points d'indice**

Après des revalorisations de points d'indice de 3.5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et de 1.5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec un impact de 1 207 000 € sur le budget 2024, une revalorisation réglementaire de 5 points d'indice prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette nouvelle mesure impacte pour sa part le budget à hauteur de 1 700 000 €.

Par ailleurs, une revalorisation du SMIC de l'ordre de 2% est attendue au 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle impacterait le budget départemental principalement sur le programme des assistants familiaux selon une estimation de 343 000 € annuel.

### ➤ **Réformes catégorielles**

La modification des grilles indiciaires des agents de catégorie C et B à compter de juillet 2023 a un impact financier de 173 000 € sur l'exercice 2024

### ➤ **Revalorisations liées au Ségur de la santé**

Dans le cadre des conclusions du Ségur de la Santé transposées dans la fonction publique territoriale via deux dispositifs : le complément de traitement indiciaire (CTI) et la prime de revalorisation, le Département a souhaité appliquer largement ces dispositions qui concerneront désormais près de 750 agents paramédicaux et professionnels des filières médico-sociales afin de valoriser les compétences et de renforcer l'attractivité de leur métier. L'exercice 2024 comptabilisera 400 000 € supplémentaires lié à l'impact des 114 options d'adjoints administratifs pour le détachement sur la filière sociale avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

### ➤ **L'évolution du régime indemnitaire**

Pour la troisième année consécutive, une enveloppe de 150 000 € a été dédiée à la prise en compte de l'expérience professionnelle des agents sur le montant de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) tel que prévue dans le décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Une nouvelle enveloppe de 150 000 € est ouverte sur le budget 2024 et permettra d'apporter le cas échéant une modulation au montant individuel d'IFSE des agents.

De plus, l'enveloppe dédiée au complément indemnitaire annuel CIA sera reconduite et ajustée à l'évolution des effectifs. Cette enveloppe est estimée à 1,65 M€ pour l'année 2024.

### ➤ **Les frais de déplacements**

La hausse des frais de missions de près de 14% pour les frais de repas et 27% pour les frais d'hébergements ainsi que le passage à 75% des remboursements des abonnements transports représente un coût de 173 000 € annuel.

La mise en place du forfait mobilités durables (FMD) au sein du Département est estimé à 32 000 €.

### ➤ **Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE-CUI)**

Compte tenu du durcissement des critères de mobilisation de contrats CAE-CUI et de l'impossibilité réglementaire de renouveler ces contrats aidés à échéance, le Département est contraint de recruter majoritairement les agents en fin dispositif sur des contrats classiques. La poursuite de la transformation progressive sur l'année 2023 de contrats aidés représentera en année pleine 2024 une dépense supplémentaire de 270 000 €.

La fin du dispositif de contrats aidés recrutés par l'éducation nationale conduit au recrutement échelonné de près de 70 agents contractuels supplémentaires par le Département pour un coût budgétaire 2024 de 2 M€.

### ➤ **Le glissement vieillesse technicité (GVT)**

Le GVT est un indicateur résultant du calcul de la variation de masse salariale suite aux augmentations des rémunérations individuelles. En 2024, à périmètre constant, le coût global des hausses d'échelons est estimé à 630 000 € hors charges.

### ➤ **Une démarche favorisant la carrière des agents**

La collectivité porte une attention particulière au déroulé de carrière des agents départementaux, notamment pour favoriser l'adéquation avec les missions occupées. A ce titre, l'assemblée départementale a augmenté les quotas d'avancement de grade lors de sa séance du 7 juin 2019. Elle favorise également l'accompagnement à la préparation aux concours et aux lauréats de concours ou d'examens professionnels. Ces mesures favorables se poursuivront en 2024.

L'impact de ces évolutions de carrières est estimé à 160 000 € sur le budget 2024.

### ➤ **Le développement de l'apprentissage et l'accueil de stagiaires**

Dans une volonté de favoriser l'emploi des jeunes et de développer leurs compétences au service de la collectivité, la formation d'apprentis par alternance se renforce. A ce titre, ce sont 28 apprentis, qui seront formés l'an prochain principalement dans le domaine de la maintenance informatique et de l'accompagnement social. Un effort est également réalisé sur l'accueil de stagiaires de longue durée, rémunérés.

Cet engagement en faveur de l'apprentissage représente un coût annuel de 430 000 € incluant les coûts de formation à hauteur de 30 000 €. Pour les stagiaires, le budget s'élève à 55 000 €.

### ➤ **La possibilité de mettre en application des ruptures conventionnelles**

L'assemblée départementale du 26 juin 2020 a autorisé l'autorité territoriale à conclure des conventions de rupture conventionnelle conformément à la réglementation en vigueur. Comme en 2023, une enveloppe de 200 000 € environ est envisagée sur ce poste, étant entendu que les agents concernés ne seront pas remplacés sur leurs postes (l'économie est différée selon la date de départ effectif)

### ➤ **L'action sociale au service du bien-être au travail**

Le Département maintiendra en 2024 les subventions accordées aux associations du personnel (DUC, COS et RIA) et diverses actions qui viennent en complément.

Le Département propose également des actions destinées à concilier vie familiale et vie professionnelle des agents à travers la crèche destinée aux enfants des agents départementaux, l'aide au financement des chèques emplois service universel (CESU) et une participation jusqu'à 60% sur les chèques déjeuner.

### ➤ **Le développement du télétravail**

Le dispositif de télétravail régulier et pérenne a été largement déployé dans les services départementaux dans le respect des projets de direction, des exigences de production en télétravail et des souhaits des quelques 1 500 agents qui, au regard de leur expérience récente, se sont pleinement appropriés cette organisation nouvelle du travail. Au vu du bilan positif tiré de cette année 2023, la collectivité va reconduire pour 2024 cette modalité d'organisation du travail.

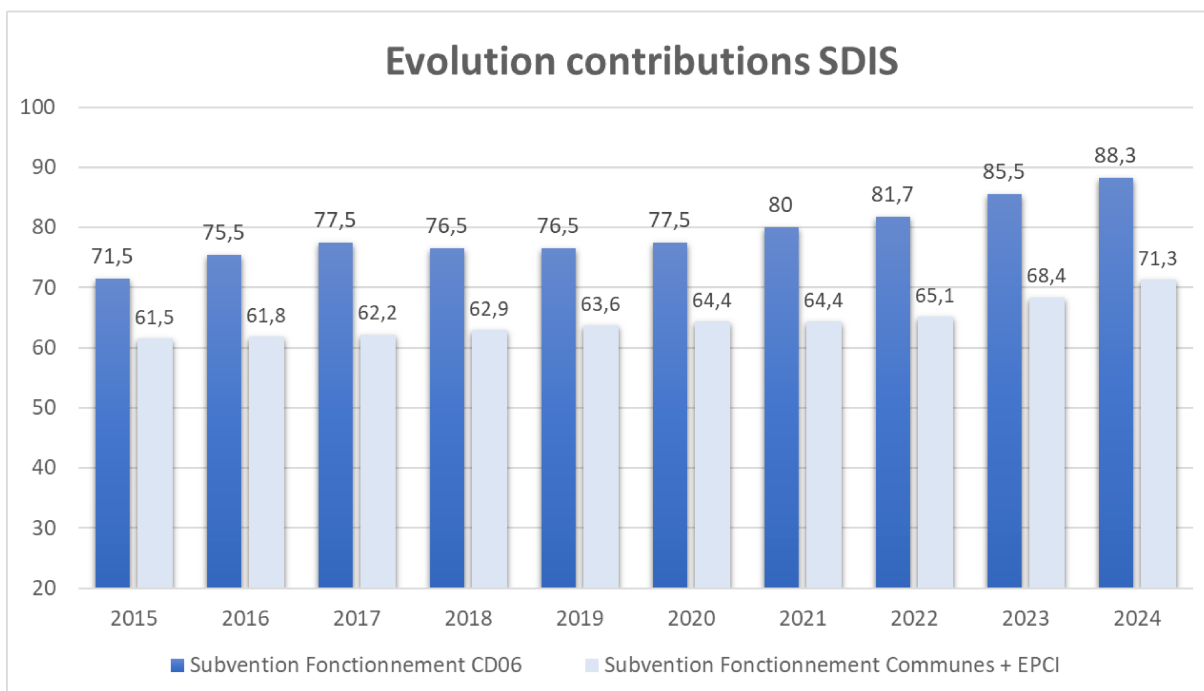
### ➤ **Cotisation CNRACL**

À noter qu'en 2024 l'augmentation d'un point de la part patronale de la cotisation CNRACL conduira à une hausse de la masse salariale de 854 000 €.

Compte tenu de ces mesures diverses ainsi que de l'évolution naturelle liée aux carrières des agents, le budget consacré à la masse salariale devrait avoisiner les 200 M€ en 2024 contre 195 M€ en 2023.

## 3. **Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)**

Le Département poursuivra en 2024 son soutien au SDIS, fortement mobilisé ces dernières années. Le montant de la contribution est évalué à 88,3 M€ contre 85,5 M€ en 2023.



Le SDIS 06 est fortement impacté par les évolutions réglementaires, telles que la revalorisation du point d'indice et de l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C.

Une subvention d'investissement de 3,5 M€ sera également attribuée.

#### 4. Le numérique

##### ➤ **Programme Développement numérique du territoire D81**

Dans le cadre de sa compétence stratégique d'aménagement numérique du territoire, le Département a contribué au déploiement du réseau public fibre optique sur les 100 communes de la zone publique à hauteur d'un investissement annuel de 2 M€ sur la période 2015-2021. Il a poursuivi et renforcé son engagement financier à hauteur de 10 M€ en 2022 et 5 M€ en 2023.

Il contribue par ailleurs au budget annuel de fonctionnement du syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) sur cette compétence à hauteur de 310 000 €.

Le Département finance également le SICTIAM pour poursuivre la politique volontariste de diffusion publique de la TNT engagée en 2011 sur huit grandes zones de diffusion représentant un potentiel de 65 communes et 10 000 foyers. Cette politique a bénéficié en 2023 d'une modernisation de l'ensemble des équipements de diffusion.

Le Département copilotant et animant avec la préfecture des Alpes-Maritimes les travaux du New deal de téléphonie mobile et de l'Equipe projet locale, il poursuivra en 2024 la campagne de mesures radio engagée en 2023, en cours de préparation. 81 nouveaux relais de téléphonie mobile sont à ce jour en cours de déploiement dont 23 sont en service.

#### 5. Tourisme, développement territorial et attractivité

Le programme s'inscrit dans la consolidation des actions d'ingénierie touristique et

d'animations menées par le Département, notamment en lien avec le contrat de destination « Côte d'Azur France ».

Le Conseil départemental a mis en œuvre une politique touristique s'organisant autour de quatre grands axes : le tourisme durable, le tourisme sportif & de loisirs, le tourisme culturel & patrimonial ainsi que le soutien aux professionnels du tourisme.

Il s'agit d'une stratégie ambitieuse et incontournable qui trace la « feuille de route » de la politique touristique départementale pour les années à venir.

Le Département poursuivra ainsi :

- le renforcement et le renouvellement de l'attractivité du territoire avec le développement de l'offre « vélo », « rando » et « équestre » ;
- la valorisation des offres touristiques locales et notamment celles « bas carbone » ou « zéro émission » afin de permettre un tourisme plus durable et plus respectueux de l'environnement. Pour assoir la destination sur l'axe prioritaire du tourisme durable, un soutien au « Festival Envie d'ailleurs » sera renforcé ;
- l'amélioration de la qualité de l'accueil touristique sur son territoire en accompagnant les professionnels du tourisme à l'obtention de marques et labels reconnus sur le plan national « Accueil vélo », « Qualité tourisme », « Tourisme et handicap », « Villes et villages fleuris » ainsi que des chartes départementales « Accueil Alpes-Maritimes à cheval » et « Accueil sportifs et handisport »,
- la mise en tourisme de l'événementiel sportif , notamment la prochaine édition du Festival Outdoor 06 et la création d'une application numérique pour la promotion des activités outdoor ;
- la valorisation des richesses touristiques de notre territoire à travers la conception de routes thématiques telles que la route des saveurs, la route des jardins ou encore celle du cinéma ;
- le maintien financier aux associations et structures à vocation touristique.

## **6. L'action culturelle**

### **➤ Action culturelle territoriale**

Est maintenue l'action départementale pour le soutien et la diffusion de la culture dans les domaines de l'art vivant, de la musique, du théâtre, de la danse, du cinéma et du patrimoine.

Le Département poursuivra son soutien au conservatoire départemental de musique présent sur le territoire maralpin dans plus de 37 communes au travers de son syndicat mixte donnant la possibilité à plus de 700 élèves du moyen et haut pays d'accéder à des formations musicales de qualité et à plus de 2 500 élèves d'accéder à une première sensibilisation musicale, sans avoir à se déplacer jusqu'aux grandes villes du littoral.

Le Département reste plus que jamais attentif à soutenir les acteurs associatifs dans leur projet dont les actions de production, d'éducation, de sensibilisation et de diffusion, notamment de proximité se développent au bénéfice des Maralpains et de l'attractivité

départementale.

### ➤ **Patrimoine culturel**

Le programme départemental pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes (2022-2026), engagé en 2022 et concernant près de 80 ouvrages significatifs du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, se développe, visant à susciter un véritable tourisme patrimonial et de mémoire autour de l'histoire des fortifications. Ce dispositif de soutien financier avantageux permet d'effectuer les travaux de conservation des édifices, d'accessibilité au public, de sécurisation et de mise en réseau.

L'action départementale pour la restauration et la valorisation du patrimoine architectural civil (au bénéfice des fondations, associations et propriétaires privés) se poursuit, fléchant les patrimoines de villégiature, vernaculaires, les façades remarquables, les musées privés, ainsi qu'en faveur du patrimoine mobilier civil et religieux.

La valorisation scientifique et éducative de la Grotte du Lazaret est renforcée par la poursuite du projet collectif de recherche (PCR) en collaboration étroite avec les universités de Nice et de Tarragone, afin de confirmer l'ambition scientifique de cet établissement, nourrir ses actions de valorisation et de médiation en direction de tous les publics grâce à la mise en place d'un espace dédié libre d'accès à destination de tous les publics.

### ➤ **Musée des merveilles**

Le musée départemental des Merveilles à Tende est consacré au site de gravures rupestres des vallées des Merveilles et de Fontanalbe ainsi qu'à l'archéologie et à l'histoire de la haute vallée de la Roya. Il a l'ambition d'éclairer et de faire connaître le parcours matériel et spirituel des hommes qui ont fréquenté cette région depuis le Néolithique jusqu'au siècle dernier.

En 2024 et jusqu'en octobre, le musée des Merveilles présentera au public l'exposition originale « Sur la route », afin de promouvoir la route de la vallée de la Roya, grand axe de circulation reliant la côte franco-ligure à la plaine du Pô à travers le col puis le tunnel de Tende. Cette exposition portera sur l'archéologie et l'histoire de ce parcours millénaire, des chemins néolithiques à la voie romaine, des drailles médiévales aux routes modernes, des tracés contemporains à la reconstruction actuelle post-tempête Alex. Conçue en relation avec le service du patrimoine et les archives départementales, cette exposition sera également présente le long de la route départementale sous forme de mobiliers scénographiques extérieurs sur les communes de Breil, Saorge et Saint-Dalmas de Tende, de photos monumentales accrochées sur les parois rocheuses, et dans le bâtiment des archives.

En décembre, une seconde exposition « Il était une fois Tende » (titre provisoire) permettra de présenter le quotidien d'un village alpin et de sa vallée entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles, au travers des activités commerciales et artisanales des populations



transfrontalières de la Haute Roya, en s'appuyant sur la très riche collection d'objets ethnographiques conservée dans les réserves du musée des Merveilles.

Aussi, une partie des ressources sera dédiée à la conservation préventive (anoxie) d'objets traditionnels de la Haute Roya déposés au musée, ainsi qu'à une campagne de collecte de mémoires et témoignages auprès d'habitants nés avant 1950 dans la vallée de la Roya, sous forme d'entretiens vidéo socio-anthropologiques.

### ➤ **Musée des arts asiatiques**

Du 27 janvier au 30 juin 2024, le MAA présentera une exposition intitulée *Tintin et Tchang* en partenariat avec les Studios Hergé. Elle lèvera le voile sur une double amitié, celle d'un des plus célèbres personnages de la bande dessinée avec son compagnon d'aventure et celle, moins connue, d'Hergé avec Tchang Tchong-jen, ami du dessinateur belge. Après le temps fort autour de l'œuvre d'Hokusai entre 2022 et 2023 présentée au MAA, cette exposition s'inscrit dans un événement d'envergure associant l'espace culturel Lympia qui consacrera concomitamment sa présentation au thème de la relation d'Hergé à l'art.

Le MAA programme également une exposition de juillet à décembre 2024 consacré à l'art de la vannerie japonaise avec la galerie Mingei (Paris) qui a auparavant organisé l'exposition de référence *Fendre l'air* au musée du quai Branly – Jacques Chirac. Ce projet sera l'occasion pour le musée d'accueillir une installation monumentale de l'artiste japonais à la renommée internationale Tanabe Chikuunsai IV.

Parallèlement, le MAA continue son action de promotion d'artistes contemporains avec une exposition de l'artiste indien Manish Pushkale de mars à août 2024. Ce projet s'inscrit dans un partenariat avec le Musée national des arts asiatiques – Guimet qui présentera l'exposition dans un premier temps à Paris.

Concernant la collection permanente, en sa qualité de « Musée de France », le MAA poursuit sa mission d'enrichissement des collections nationales par l'acquisition et le dépôt de nouvelles œuvres d'art avec le soutien de la direction régionale des affaires culturelles. Collections que le musée met de plus en plus en valeur grâce aux outils numériques et innovants mis en place fin 2023, tels que l'ouverture d'une plateforme numérique d'exposition à destination du public et la présentation monumentales d'œuvres numérisées sur la rotonde du musée au travers d'un wall-mapping.

### ➤ **Espace culturel lympia**

Du 27 janvier au 30 juin 2024, l'espace culturel Lympia présentera une exposition intitulée *Hergé et l'art* en partenariat avec les Studios Hergé. Elle présentera le parcours artistique du célèbre dessinateur belge. Cette exposition s'inscrit dans un événement d'envergure associé au MAA.

De mi-juillet à mi-octobre 2024, l'espace culturel Lympia accueillera une exposition consacrée à Gérard Rancinan. L'œuvre du photographe français a été présentée dans de nombreux lieux artistiques de premier plan et musées internationaux de référence. Avec

ce projet, l'espace culturel continue sa série d'expositions consacrées aux grandes figures de l'art moderne et contemporain.

De novembre 2024 à février 2025, l'espace culturel Lympia organisera une exposition sur Sir Winston Churchill et ses peintures représentant des paysages de la Côte d'Azur. Cet événement permettra de révéler au public le plus large une facette méconnue de l'une des personnalités les plus importantes du XXe siècle

### ➤ **La micro-folie départementale, espace culturel numérique**

Est maintenu le dispositif départemental de soutien à la création de Micro-folies (Espace culturel numérique) sur le territoire maralpin, en faveur des communes notamment, adopté par le conseil départemental en février 2020. Grâce au financement du Département, des Micro-Folies se sont créées sur l'ensemble du territoire : Vence, Grasse, Cannes, Roquefort-Les-Pins, Beausoleil, Cagnes-sur-Mer, Grasse, CAPG. En 2024, d'autres Micro-Folies pourraient voir le jour, notamment à Saint-Paul de Vence.

La première Micro-Folie départementale, qui a ouvert ses portes à Nice en mai 2021, et a déjà accueilli plus de 25 000 visiteurs ayant bénéficié de médiations culturelles propose de nombreuses activités autour de la réalité virtuelle s'appuyant sur des expériences immersives pour découvrir les chefs d'œuvres des arts et de la culture. Le patrimoine maralpin y est également mis en valeur à travers des outils numériques. Toutes les activités sont gratuites.

En 2024, la Micro-Folie départementale présentera une exposition du photographe Jadikan intitulé « Chasseur de lumière », considéré comme l'un des pionniers en France du light painting. L'univers de Jadikan ne se révèle qu'à travers les traces lumineuses que laissent ses pérégrinations dans l'obscurité environnante. Calligraphie, sculptures lumineuses ou subtiles, mises en scène, les chorégraphies de Jadikan éclairent les paysages et les lieux pour y fixer ses graffitis éphémères. La performance physique de l'artiste place sa trace brillante au centre de l'oeuvre, mais aussi exploite les lumens colorés de ses outils (lampes de poche, leds...) pour lécher la matière environnante et texturer des scènes inattendues. La pratique artistique nocturne de Jadikan côtoie l'art urbain, et aime à se révéler dans des friches industrielles, des lieux incongrus et abandonnés des hommes.

Poursuite du programme de numérisation du patrimoine maralpin remarquable pour une présentation des édifices en 3D sous différentes formes : hologrammes, réalité virtuelle... Ces données seront également mises à disposition du réseau national des Micro-Folies afin de valoriser leur diffusion.

### ➤ **Médiathèque départementale**

2024 sera la troisième année du schéma départemental de développement de la lecture publique (2022-2025) adopté en assemblée départementale en décembre 2021, dont les orientations sont les suivantes :

- accompagner la modernisation et la transformation des médiathèques du réseau départemental en tiers lieux culturels, sociaux et éducatifs ;
- contribuer à l'équité en matière d'accès à la culture, au savoir et à l'information à l'échelle départementale ;
- favoriser les coopérations autour du livre, de la vie littéraire et de la culture numérique à l'échelle départementale.

Dans le cadre de ce schéma, le Conseil départemental a créé un dispositif de soutien financier "*Des médiathèques dynamiques au service du public et des territoires*" (2022-2024) sur les projets de rénovation ou d'extension des médiathèques du réseau départemental, l'équipement ou le renouvellement en mobilier, le matériel informatique et numérique ainsi que l'enrichissement du fonds documentaire. 17 communes ont déjà bénéficié de ce dispositif.

Pour compléter les fonds propres des médiathèques de son réseau, la médiathèque départementale continuera de leur mettre à disposition des collections physiques de livres, de DVD, de CD et de jeux, ainsi que des abonnements numériques pour une offre en ligne renforcée et valorisée. Ces abonnements incluent presse en ligne, cinéma, écoute musicale, autoformation, lectures numériques notamment adaptées aux publics spécifiques.

Par ailleurs, la médiathèque départementale poursuit l'accompagnement de son réseau dans le champ de la médiation culturelle par l'achat d'outils d'animation, l'organisation de manifestations culturelles sur le réseau départemental et dans les médiathèques départementales annexes et le pilotage de deux prix littéraires (Prix Livre Azur et Prix Littéraire Paul Langevin). Un plan d'action spécifique sera mis en place en 2024 en direction des publics empêchés.

Un programme de formations à destination des professionnels et des bénévoles des médiathèques des Alpes-Maritimes sera également structuré sur l'année. Le format hybride ou 100% numérique de certaines formations sera renforcé. L'aspect partenarial dans la construction de ce programme de formation sera également accentué, à travers des collaborations avec l'Education Nationale par exemple.

En parallèle de ces actions, différents chantiers dans le champ du numérique seront entrepris :

- finalisation de la refonte du site web de la médiathèque départementale ;
- refonte de l'ensemble des mini-sites des médiathèques du réseau informatisées sous Orphée NX ;
- reconduite des opérations d'informatisation des médiathèques du réseau départemental.

Grace à un plan d'action pluriannuel démarré en 2024 et des outils promotionnels élaborés en concertation avec la direction de la communication, le Département verra

son image renforcée au travers du réseau départemental.

### ➤ **Archives départementales**

Compétence obligatoire du Conseil départemental, le service départemental des Archives assume cinq missions réglementaires inscrites dans le code du patrimoine : collecte, conservation, tri-classement-inventaire, mise à disposition des usagers, valorisation.

En 2024, les Archives départementales mettent l'accent sur l'organisation de la collecte électronique. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera commandée pour la rédaction de politiques d'archivage électronique qui constitueront un cadre juridique, fonctionnel et technique à la collecte qui est conduite de façon empirique depuis 2019. L'acquisition en 2024 de l'outil vers@e donnera une dimension opérationnelle à cette politique : il a pour objectif de donner un maximum d'autonomie aux services producteurs pour le versement d'archives électroniques dans le système d'archivage électronique.

La valorisation s'ordonnera essentiellement autour de l'exposition « Sur la route » en coordination avec le musée départemental des Merveilles (chef de file) et le service du patrimoine. Une attention particulière sera portée aux opérations liées à France 2024 (Jeux olympiques), lors des Journées européennes du patrimoine.

Enfin, un doublement des ressources habituelles est consacré aux chantiers de numérisation externalisés de documents très attendus des chercheurs (état civil, recrutement militaire avant 1940, tables des successions...) et permettant de compenser les pertes de fichiers consécutives à la cyberattaque du 10 novembre 2022. Ces opérations ont pour objectif d'enrichir l'offre en ligne des Archives départementales, plus visible depuis l'ouverture en 2023 du portail [www.archives06.fr](http://www.archives06.fr).

## 7. **Actions éducatives**

En matière d'actions éducatives, le Département poursuit un plan d'investissement ambitieux de 300 M€ d'ici 2028 selon 3 axes :

- ✓ adapter les implantations des collèges à l'évolution de la population ;
- ✓ décliner le "GREEN Deal" pour rendre plus agréable le cadre des études et la qualité de vie ;
- ✓ s'inscrire dans le « SMARAT Deal ».

Les objectifs se déclinent au travers du programme pluriannuel d'investissement dont les opérations significatives par programme sont les suivantes :

### ➤ ***En constructions neuves***

- poursuite des études liées à la reconstruction du collège Les Campelières à Mougins - dernier collège à ossature métallique de type Pailleron ;
- engagement des travaux de construction d'un nouveau collège à Levens ;

- engagement des études pré-opérationnelles et de la procédure de déclaration de projet pour la construction d'un collège à Gattières sur la rive droite du fleuve Var ;
- engagement des études prospectives pour la construction d'un collège en rive gauche du fleuve Var et d'un collège au nord-est de Nice.

➤ *En réhabilitations*

- poursuite des études pour la modernisation de l'internat du collège Auguste Blanqui à Puget-Théniers ;
- poursuite des travaux de mise à niveau des collèges les Vallergues à Cannes, Pierre Bonnard à Le Cannet, Albert Camus à Mandelieu-la-Napoule, Roger Carles à Contes, La Bourgade à la Trinité, Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer, l'Eganaude à Biot et l'école Freinet à Vence au travers d'un programme pluriannuel ;
- poursuite du programme de rénovation des collèges Roustan à Antibes, Les Bréguières à Cagnes/Mer, Capron à Cannes, Gérard Philippe à Cannes, Raoul Dufy à Nice, Roland Garros à Nice, La Chênaie à Mouans Sartoux, Auguste Blanqui à Puget-Théniers, Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée, les Baous à St Jeannet, Joseph Pagnol et Saint-Exupéry à Saint-Laurent-du-Var, Saint-Blaise à Saint-Sauveur sur Tinée, Jean Médecin à Sospel, Jean-Baptiste Rusca à Tende ;
- poursuite des études pour la requalification de l'entrée des collèges Sadi Carnot à Cannes et Jules Romains à Nice ;
- poursuite des travaux de mise aux normes d'accessibilité sur divers collèges avec la remise à niveau d'ascenseurs dans divers collèges ;
- poursuite de la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique (généralisation des éclairages de type led, isolation et remplacement de menuiseries, remplacement de chaudières, poursuite de la procédure de contrat de performance énergétique sur 2 collèges, développement des réseaux de chaleur, mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en autoconsommation...) ;
- poursuite du programme de verdissement des cours de récréation pour résorber les îlots de chaleur dans les établissements dans le cadre du Green Deal ;
- poursuite du programme de création de studios multimédia dans différents collèges ;

*Les gymnases*

- engagement des études pour la construction de gymnases pour les collèges Jean Giono à Nice, Les Bréguières à Cagnes-sur-Mer, Gérard Philippe à Cannes, Bellevue à Beausoleil et Sadi Carnot à Grasse ;
- engagement des études pré opérationnelles et recherche de foncier pour la reconstruction du gymnase du collège Jean Médecin à Sospel ;
- poursuite des travaux pour le gymnase du collège Y Klein à la Colle-sur-Loup.

### ➤ *La maintenance et l'entretien des collèges*

La maintenance/entretien des collèges comprend quatre axes d'intervention :

- la généralisation du badge multifonction et du contrôle périmétrique ;
- la conservation, l'adaptation et la modernisation des collèges: il s'agit de garantir en permanence des conditions de travail optimales tout en adaptant les collèges aux évolutions de l'enseignement et en les modernisant avec la rénovation des WC et la disparition des anciens WC à la Turc ;
- le maintien à niveau des collèges par rapport à l'évolution des exigences normatives et fonctionnelles : il s'agit de garantir strictement la conformité des bâtiments vis-à-vis des différentes réglementations applicables : sécurité-incendie, hygiène alimentaire (1/2 pension), légionellose et sécurité des travailleurs, contraintes sanitaires ;
- la mise aux normes des locaux pour les personnes handicapées

Cet axe d'intervention a pour finalité de permettre une participation effective et entière à la vie sociale du collège, de toutes les personnes atteintes d'un handicap de quelque forme que ce soit. Les travaux obéissent à l'agenda programmé de mise en accessibilité.

Parallèlement à son investissement en faveur du patrimoine éducatif, le Département poursuit un programme d'action ambitieux en matière d'enseignement, de restauration scolaire et d'actions éducatives.

### ➤ **Restauration scolaire**

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'ensemble des collèges du Département sont intégrés au projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, dans le cadre de la mise en place de la loi Egalim au sein des restaurants scolaires des collèges maralpins.

Plusieurs actions pédagogiques seront proposées au cours de l'année afin de sensibiliser élèves et agents autour d'ateliers de sensibilisation et challenge pédagogique autour de deux concours ; l'un à destination des chefs de cuisine « la gastronomie à petit prix c'est possible ! » et un concours de pâtisserie pour les collégiens « ma tarte GREEN Deal ! ». Les rencontres entre agriculteurs et collégiens seront renforcées au sein des exploitations pour faire connaître le métier et faire découvrir aux collégiens l'origine des produits.

### ➤ **Actions éducatives**

En 2023-2024, le catalogue d'Actions péri éducatives Ac'Educ offre de nouvelles activités aux enseignants autour de 3 thématiques fortes :

- dans le domaine de l'« Education à la citoyenneté et prévention » avec les associations CRIPS Sud, Compagnie Reveïda et Le Musée national du Sport ;
- le thème des « Lectures langues et contes » est également abordé autour d'ateliers de slam ;

- et enfin la compagnie Bal arts légers traite le thème du Vivre ensemble.

➤ **Excellence**

Le dispositif de valorisation de l'excellence pour les mentions Très Bien au Baccalauréat et au Diplôme national du brevet sera poursuivi en 2024.

➤ **Orchestre au collège**

Ce dispositif œuvre au développement d'orchestres en milieu scolaire, et vient enrichir l'éducation artistique et culturelle des élèves. Le Département travaille en étroite collaboration avec le Conservatoire départemental de musique qui met à disposition des enseignants.

Au-delà du collège Auguste BLANQUI de Puget-Théniers, 5 nouveaux collèges auront accès à ce dispositif : Jean Salines, Simon Wiesenthal, Jean-Baptiste Rusca, Ludovic Bréa et Paul Langevin.

➤ **Aide aux familles**

Poursuite du dispositif d'aide à la rentrée scolaire avec le maintien de la revalorisation du montant des subventions voté au BP 2023.

➤ **Maintenance des réseaux informatiques**

Dans le cadre du transfert de compétences de la maintenance des réseaux informatiques de l'académie de Nice vers le Département (loi Peillon), la rénovation des réseaux sera poursuivie par le remplacement des pare-feux et portails captifs dans les 72 collèges publics ainsi que la mise en place de logiciels permettant une gestion centralisée.

➤ **Le numérique éducatif**

La politique du numérique éducatif dans les établissements maralpins est poursuivie avec notamment le remplacement de l'obsolescence (ordinateurs installés en 2017), le déploiement de tablettes pour les collégiens de 6<sup>ème</sup> dans les collèges dits « cartables numériques » et le remplacement des vidéoprojecteurs par des écrans numériques interactifs (ENI).

Parallèlement, de nombreuses actions pédagogiques sont à souligner avec notamment le lancement du 1<sup>er</sup> challenge de l'intelligence artificielle menée conjointement avec l'académie et la MIA, la poursuite de la mise à disposition de la plateforme Pearltrees, ou encore du 5<sup>ème</sup> défi Orthographique en lien avec l'Académie.

➤ **Investissement des établissements privés sous contrat d'association**

Maintien des subventions d'investissement versées aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat dans le cadre des lois FALLOUX et ASTIER.

## **8. Emploi et Enseignement supérieur**

➤ **Programme en faveur de l'insertion par l'emploi**

Grâce à ses actions conduites en partenariat avec la CMAR PACA, le Département contribue à la sortie d'allocataires du RSA pour un retour à une activité. D'ailleurs, il favorise indirectement l'emploi dans le domaine du numérique par des actions dans le cadre de la solidarité territoriale, notamment en collaboration avec le SYMISA pour le

pilotage de la technopole Sophia Antipolis.

Par ailleurs, le Département maintient son soutien à la labellisation de l'Institut Interdisciplinaire d'intelligence artificielle (3IA) sur les thématiques de la santé, la biologie numérique et les territoires intelligents.

#### ➤ **Programme enseignement supérieur-recherche et vie étudiante**

Le Département poursuit sa politique en faveur des actions qu'il juge prioritaires relevant de l'enseignement supérieur-recherche-vie étudiante, dans le cadre de la loi NOTRe (adoption en 2018 d'une convention territoriale d'exercice concertée avec la Région) et du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 par lequel il s'est engagé à financer 12 opérations pour un montant total de 7,53 M€, au fur et à mesure du dépôt de dossiers de demande de subvention complets.

- Les dossiers suivants doivent être déposés en 2024 pour un montant total d'AP de 6,1 M€ :
  - CROUS Nice-Toulon : construction d'une résidence neuve à Saint Jean d'Angély à Nice
  - UCA : centre de diffusion Culture scientifique et développement durable à Nice
  - UCA : construction du campus santé à Nice
  - UCA : Univercity 2 - Campus Mont-Gros à Nice

Par ailleurs, le Département subventionne le cycle Moyen-Orient Méditerranée de Sciences Po Paris à Menton et la Fondation UCA.

## **9. Sport et jeunesse**

### ➤ **Plan sport**

À la suite du vote du plan sport le 2 juin dernier, l'année 2024 sera notamment consacrée à sa mise en œuvre.

#### ✓ **Création d'une Cross-plateforme**

La cross-plateforme d'ingénierie (réseaux sociaux et site web) permettra d'accompagner la montée en compétence en offrant des réponses aux besoins du bénévolat dans leur domaine d'intervention. Elle permettra également la valorisation des associations sportives et des actions mises en place par le Département ainsi qu'une solution à la recherche de contenu spécifique sur la thématique.

#### ✓ **Financement des clubs**

En fonctionnement, l'aide attribuée aux clubs sous forme de subvention sera renforcée comme suit :

- une part fixe sera calculée sur le nombre de licenciés réévalué,
- une part variable complémentaire pourra être calculée par rapport aux actions contenues dans le projet annuel de la structure.

En investissement, la participation aux projets d'amélioration des conditions d'accueil dans les enceintes sportives augmente, passant d'une prise en charge du montant du projet de 40 à 80 % pour les projets inférieurs à 60 000 €. Quant aux projets supérieurs à 60 000 €, cette prise en charge peut atteindre 50 %, avec une étude au cas par cas.



### ✓ **Création du Club 06**

Création du Club06 et mise en place d'une carte exclusivement réservée aux bénévoles. Cette carte permet à son détenteur de bénéficier de réductions et gratuités (loisirs, sport, culture, divertissements et de nombreuses enseignes nationales). Ce club sera le plus important du département en termes d'adhérents. Il permettra d'établir un lien et une proximité grâce à la diffusion d'informations et de contenus départementaux (notifications, newsletter, sms)

### ✓ **Appel à projets bénévolat**

Mise en place d'un appel à projets avec une thématique différente chaque année. Le projet sera pris en charge à 80 % avec un plafond maximum de 4 000 € pour 10 projets par an. Le 1er appel à projets a été lancé sur la thématique « **Encourager et valoriser le bénévolat dans les associations sportives des Alpes-Maritimes** ».

### ✓ **Sportifs de haut niveau et reconversion**

Les jeunes ambassadeurs du sport 06 (11-18 ans) se verront attribuer une carte cadeau nominative d'une valeur de 200 € chacun, en remplacement du chéquier pass.

Une bourse au profit des jeunes Maralpains licenciés dans les Alpes-Maritimes, en formation sur des pôles et centres de formation nationaux labélisés sera attribuée.

L'opération « Le sport et l'après expérience tour » favorise l'accompagnement des athlètes de haut niveau dans leur reconversion et leur formation est reconduite.

### ✓ **Poursuite des activités sportives et bien être**

En 2024, les prestations d'encadrement d'activités sportives et de bien-être au sein de 5 E.H.P.A.D. vont être poursuivies. Il s'agit d'organiser des séances d'activités physiques régulières et adaptées.

L'objectif de ces séances est de permettre aux résidents de préserver leur autonomie, diminuer le risque de chute mais aussi d'améliorer leurs capacités physiques et fonctionnelles.

### ➤ **Cols connectés 06**

Le dispositif « Cols connectés 06 » inauguré en 2022 est une expérience pensée pour les amateurs de cyclisme et amoureux du territoire en faisant découvrir 6 cols majeurs du Département. Ce projet est amené à évoluer et être développé en 2024.

### ➤ **Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024**

Les Jeux olympiques et paralympiques se dérouleront à Paris en 2024. Il s'agit d'un événement sportif planétaire. A cette occasion, le Département mettra en place un certain nombre d'actions notamment en faveur des collégiens. Le passage de la flamme est prévu le 18 juin 2024 dans le département.

### ➤ **Outdoor Festival 06 2024**

Une 2<sup>ème</sup> édition de l'Outdoor Festival 06 est prévue du 3 au 5 mai 2024 à Mandelieu la Napoule. L'organisation par le Département de la 2<sup>ème</sup> édition de ce festival, offre l'opportunité de créer un événement autour du sport outdoor et concourt à l'attractivité du territoire.

### ➤ **Plan voile et Plan Méditerranée**

Des activités de sensibilisation au monde marin et à la protection environnementale seront proposées à l'ensemble des participants au plan voile lors d'une séance spécifique, en lien avec les programmes de SVT.

Par ailleurs, il est proposé d'étendre le plan voile aux activités de kayak dans les collèges sur le temps scolaire dès 2024.

#### ➤ **Ecoles départementales**

Pour la campagne 2024, 15 séjours d'intégration et 10 séjours de ski sont proposés ; 66 vœux de séjours ont été déposés représentant 44 collèges ; 42 collèges ont été satisfaits. Concernant les classes de découvertes pour les élèves de primaire, il est comptabilisé 531 candidatures pour 325 séjours possibles.

#### ➤ **Conseil départemental des Jeunes**

Un nouveau mandat vient de débiter pour les 54 conseillers départementaux jeunes qui composeront l'assemblée jeune du mandat 2023-2025. Les jeunes élus seront répartis en deux commissions encadrés par des spécialistes. Ce sera une nouvelle occasion de conduire des projets dans des domaines aussi variés que la santé, la solidarité, l'égalité, l'éducation, le sport, l'environnement, le patrimoine, la culture, la sécurité et de les véhiculer auprès de ce jeune public.

### **10. Solidarité territoriale**

L'aide aux collectivités se poursuit avec « Les Contrats de territoire horizon 2026 », outils créés en 2020 par le Département afin de soutenir la mise en œuvre des projets de territoire des grandes collectivités (villes centres et EPCI). La solidarité territoriale se traduit également par un soutien financier à la reconstruction des Vallées, à la suite du passage des tempêtes Alex et Aline. Parallèlement, des appels à projets seront lancés sur les thématiques innovantes et concernant des enjeux pour le Département. Les communes non concernées par la contractualisation continueront de bénéficier du soutien départemental en fonction du règlement des aides aux collectivités récemment actualisé.

Par ailleurs, le fonds transport lancé en 2011 se poursuivra avec les versements correspondant à la contractualisation en faveur des opérations Bus-tram créé entre la gare d'Antibes et Sophia Antipolis et les pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Cagnes-sur-Mer et Nice. C'est également dans ce programme de solidarité territoriale que sont inscrites les contreparties du Conseil départemental aux aides européennes ainsi que l'autofinancement de certains projets départementaux déposés notamment dans le cadre des programmes européens.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, la solidarité territoriale se traduit par des aides pour assurer la viabilité hivernale de la voirie, la sécurité des fêtes traditionnelles ainsi que les participations départementales aux syndicats mixtes des stations de montagne. Ceux-ci sont indispensables à l'activité économique et participent à l'attractivité du haut pays. Par ailleurs, un accompagnement technique, stratégique et financier de l'abattoir du Mercantour, qui participe au maintien de l'élevage en montagne, relève de ce programme. Des investissements permettant d'accompagner les stations vers un développement 4 saisons seront programmés.

L'agence d'ingénierie départementale, Agence 06, lancée en 2020 poursuivra

l'assistance technique, juridique et administrative qu'elle apporte à ses communes adhérentes.

Globalement, cet accompagnement du Département à la solidarité territoriale fera l'objet d'une programmation envisagée de l'ordre de 90 M€.

## **11. Logement et aménagement du territoire**

### **➤ Programme Aide à la pierre (D11)**

Le Département maintient ses engagements pris dans le cadre des programmes de rénovation urbaine et soutient les actions de l'opérateur départemental Habitat 06 avec notamment ses projets pilotes en matière de logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes handicapées ainsi que dans la réponse aux besoins en termes de logements dans les territoires ruraux.

Afin d'apporter une plus grande cohérence aux politiques publiques liées à l'accompagnement des particuliers et aux aides individuelles liées aux politiques de l'habitat, l'ensemble des aides individuelles seront désormais structurées au sein de la politique guichet unique au sein de la direction de l'insertion et de la lutte contre la fraude.

En section de fonctionnement, la politique d'aménagement participe au financement de l'Établissement public d'aménagement en charge de la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national de la Plaine du Var, conformément au protocole financier et à son avenant (projet partenarial d'aménagement).

### **➤ Programme Plan environnemental GREEN Deal (D78)**

Depuis l'été 2022, la France, et en particulier les Alpes-Maritimes, connaît un contexte de sécheresse intense. Face à cette situation exceptionnelle, le Département a adopté le Plan départemental de la gestion de l'eau lors de l'assemblée départementale du 7 octobre 2022. Selon plusieurs études, ces épisodes de sécheresses intenses semblent être appelés à se multiplier.

Les mesures d'urgences prises durant l'été 2022 pour tenter de réduire les consommations d'eau ont marqué un tournant pour la réutilisation des eaux usées traitées (REUT). Dans ce contexte, le Département a souhaité lancer un appel à projets REUT dès la fin de l'année 2023.

## **12. Gestion du patrimoine et des moyens de la collectivité**

La politique poursuivie par le Département en matière d'entretien et de travaux dans les bâtiments départementaux – 300.000 m<sup>2</sup> hors collèges - revêt un enjeu majeur dans un contexte de maîtrise accrue des dépenses publiques, d'amélioration des services publics et de sécurité sanitaire. Le Département s'est engagé dans une politique immobilière durable ambitieuse et verte visant la rationalisation et l'optimisation de sa gestion patrimoniale (occupation des locaux, loyers et cessions) et de sa gestion technique (maintenance et entretien des bâtiments).

Les objectifs poursuivis par cette politique sont multiples :

- des bâtiments sécurisés,
- un parc immobilier moins onéreux et parfaitement adapté aux missions de

service public menées par le Département,

- l'aménagement plus rationnel des espaces et l'amélioration de l'entretien,
- des bâtiments connectés et intelligents, moins énergivores,
- la priorité donnée aux dimensions environnementale, sociale et sanitaire.

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de la collectivité en matière de SMART Deal avec notamment des bâtiments connectés et de GREEN Deal en visant une empreinte carbone réduite.

Cette politique comporte cinq axes majeurs d'intervention :

- **Le renforcement de la sécurité des bâtiments**

Qu'il s'agisse de la sécurité du public ou des personnels, cette action repose sur la performance du contrôle des accès et la généralisation des systèmes d'alarme et d'alerte vis-à-vis des risques naturels, technologiques ou d'attentats.

- **La restructuration et la rénovation des bâtiments départementaux**

Ces actions permettent d'accroître ou de remettre à niveau de manière significative le patrimoine bâti départemental, de l'adapter aux nouveaux besoins et ainsi de développer ses actions au service des usagers - SMART Deal.

- **La conservation et l'adaptation du patrimoine départemental**

Il s'agit d'assurer en permanence un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants tout en intégrant une logique de rationalisation des espaces. Il s'agit également de poursuivre les actions de mise en conformité vis-à-vis de la réglementation en matière de sécurité-incendie en vigueur, de s'adapter aux exigences sanitaires et de prendre en compte la dimension qualité de l'air.

- **La mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées**

Cet axe d'intervention a pour finalité de permettre une participation effective et entière à la vie sociale de toutes les personnes atteintes d'un handicap de quelque forme que ce soit au travers de la mise en œuvre de l'agenda programmé de mise en accessibilité.

- **L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**

L'objectif est de réduire significativement les consommations énergétiques, de poursuivre la transition énergétique vers les énergies renouvelables avec le développement du photovoltaïque en autoconsommation, de répondre aux exigences du décret tertiaire et de réduire notre empreinte carbone – GREEN Deal.

### **13. Modernisation infrastructures routières et portuaires**

➤ **Les infrastructures de transport**

Pour l'année 2024, les propositions s'inscrivent principalement dans le déploiement du plan mobilité 2028 voté en 2021, notamment au travers de plusieurs axes d'amélioration des infrastructures mais également pour le maintien en état du patrimoine routier départemental.

La modernisation du réseau serait poursuivie pour une adaptation des voies, notamment avec l'achèvement des travaux des tunnels de Mescla et Reveston, sur la RD 6202, la fin de l'opération de l'échangeur de la Paoute à Grasse sur la RD6185 ainsi que l'engagement d'études de voirie sur la technopole de Sophia-Antipolis.

Le budget des aménagements localisés permet des ajustements de petite ampleur du réseau pour l'adapter aux exigences du trafic soit en matière de sécurité, soit pour des modifications géométriques permettant un meilleur usage.

Le gros entretien sera également à poursuivre au travers de trois priorités. Les chaussées, permettant de conserver un réseau en bon état et éviter de cumuler de la « dette grise », c'est-à-dire de devoir reconstruire lourdement des infrastructures qui peuvent voir leur durée de vie prolongée par un investissement moindre fait immédiatement. Les ouvrages d'art avec des actions lourdes d'entretien qui peuvent parfois aller jusqu'à la reconstruction comme c'est le cas pour le pont de la Trinité à Puget-Théniers en cours de dévolution du marché ou l'ouvrage de la Valmasque sur la RD 635 à Sophia-Antipolis et qui est en cours de travaux. Les parades permettant de protéger les voies des chutes de matériaux seront également à déployer en 2024 et notamment dans la vallée du Cians avec une masse rocheuse importante à sécuriser ainsi que l'itinéraire de la RD 6202 entre Villars/Var et le tunnel de la Mescla. Les équipements de la route et notamment les signalisations verticales (panneaux parfois manquants ou illisibles), les signalisations au sol et les dispositifs de retenue.

Le soutien aux maîtres d'ouvrages tiers monte en puissance avec le lancement des travaux pour la CASA de la dénivellation du carrefour des Clausonnes sur la RD35 à Valbonne (Sophia-Antipolis), le démarrage par ESCOTA des travaux d'aménagement du diffuseur de Mougins sur l'A8, mais également la forte implication dans les projets ferroviaires comme la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur et les voies classiques.

Au niveau des matériels de travaux publics mis à disposition des équipes pour des travaux en régie, l'achat de plusieurs camions et engins aux nouvelles normes vont permettre à la fois un meilleur taux de disponibilité mais également un fort engagement pour moins de consommation d'énergies fossiles et moins de pollution. Les achats en nombre débutés en 2023 seront à solder en 2024 avec la livraison des matériels.

Le plan mobilité comporte également un fort volet lié aux mobilités actives pour un déploiement accéléré des voies cyclables avec des opérations liées à l'Euro vélo 8, mais aussi des continuités, principalement dans le secteur de Sophia-Antipolis.

L'année 2024 verra des sections à mettre en place en poursuite de l'EV8 sur Mandelieu-la-Napoule, au Tignet avec un ouvrage sur la Siagne, la poursuite de la voie cyclable dans le secteur des Bouillides à Sophia-Antipolis, sur la RD 635 à Antibes,...

L'exploitation de l'enquête ménage menée en 2023 va permettre de donner des orientations pragmatiques pour faire face aux besoins recensés.

Aussi nos engagements comportent un fort volet d'infrastructures et de parkings de covoiturage pour assurer un transfert modal réel, participer à une mobilité plus verte et un désengorgement du réseau routier.

## ➤ La reconstruction des vallées

### ▪ La tempête Alex :

Le 2 octobre 2020, la tempête Alex a frappé les Alpes-Maritimes, et plus particulièrement les vallées de la Vésubie, de la Roya, de la Tinée, mais également de l'Estéron.

Le Département a mobilisé, depuis le premier jour, l'ensemble de ses moyens pour venir en aide aux communes, aux élus locaux et aux habitants pour faire face à l'urgence.

Le coût total des travaux de reconstruction est estimé à 319,5 M€ réparti comme suit:

- ✓ 256 M€ pour les travaux de voirie dont :
  - 145 M€ de travaux d'urgence,
  - 41 M€ de travaux de confortement,
  - 70 M€ de travaux de résilience,
- ✓ 9,4 M€ d'aides individuelles dont :
  - 4,4 M€ pour les entreprises,
  - 2,2 M€ pour les particuliers,
  - 2,8 M€ pour le relogement des personnes sinistrées,
- ✓ 17,2 M€ au titre du financement des travaux réalisés par le SMIAGE,
- ✓ 28,5 M€ de subventions aux communes et EPCI,
- ✓ 5,7 M€ de travaux sur les PDIPR,
- ✓ 2,7 M€ de travaux divers (bâtiments etc...),

Plus de 272 M€ ont déjà été engagés depuis octobre 2020 et plus de 233 M€ mandatés.

L'année 2023 a été marquée par les grandes échéances suivantes :

- inauguration des ponts du Caïros et d'Ambo le 05/07/2023,
- inauguration de la galerie paravalanche le 05/07/2023,
- travaux conséquents réalisés sur la RD91, route d'accès à Castérino,
- démarrage des travaux de reconstruction du pont des 14 Arches à Tende au mois de juin.

L'année 2024 marquera la fin des gros travaux d'infrastructures routières avec notamment :

- la reconstruction du dernier ouvrage d'art, le pont du Bourg-Neuf à Tende (Travaux prévus entre avril et décembre 2024),
- la fin de la reconstruction du pont des 14 Arches à l'été 2024,
- la fin des gros travaux de reconstruction de la RD91 en début d'année 2024,
- la poursuite des travaux de finitions et de résilience sur les RD6204 et RD91.

En parallèle, des demandes de financement ont été effectuées auprès de l'Etat, de la Région et de l'Europe.

Au total, le Département devrait percevoir 118,7 M€ :

- 33,9 M€ au titre de la dotation de solidarité de l'Etat, dont 18,3 M€ ont été perçus depuis 2020 ;
- 47,25 M€ au titre de la reconstruction résiliente de l'Etat, dont 10,4 M€ ont été

- perçus en 2022 ;
- 20 M€ de la Région Sud dont 9,3 M€ ont été perçus ;
- 19,2 M€ en provenance de l'Europe via le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE), dont 5,6 M€ ont été perçus depuis 2020.

Depuis le début des travaux le Département a perçu 43,6 M€. Un montant d'environ 50 M€ est attendu fin 2023. 24,5 M€ resteront à percevoir.

#### La tempête Aline :

La tempête Aline, qui s'est abattue le 20 octobre dernier sur le territoire des Alpes-Maritimes, a, elle aussi, engendré des dégâts matériels importants sur certaines communes déjà en cours de reconstruction. Il s'agit de la 4ème grande catastrophe inondation en seulement 8 ans, après les intempéries des 3 et 4 octobre 2015, celles des 25 novembre et 1er décembre 2019 sur le secteur ouest du territoire puis la tempête Alex du 2 octobre 2020.

Si le passage d'Aline a été moins violent que celui d'Alex, Saint-Martin-Vésubie a tout de même enregistré un cumul de pluie de 200 mm ; Tende, 175 mm et la Vallée de la Tinée, 130 mm Ces précipitations n'ont fort heureusement pas entraîné de pertes humaines.

Face à cette situation, le Département a souhaité se mobiliser en faveur des personnes touchées, des communes qui doivent apporter des réponses immédiates et pérennes aux besoins des habitants et en faveur des acteurs économiques, agriculteurs, chefs d'entreprises.

Une enveloppe de crédits de 15 M€ est prévue à ce titre.

#### ➤ **Les ports**

Sur le budget annexe des ports de Villefranche, pour l'exercice 2024, la poursuite d'importants investissements est envisagée pour sauvegarder et valoriser le patrimoine portuaire départemental.

Les actions concernent principalement :

- les travaux de rénovation du revêtement du quai de la jetée,
- des diagnostic et études opérationnelles de Maitrise d'ouvrage de la caserne Dubois - installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation,
- le changement de 2 des 3 moteurs thermiques des navires de servitude en motorisation électrique,
- l'installation d'une station fixe de récupération des eaux noires des navires,
- l'installation d'un filet de récupération des macrodéchets en sortie d'exutoire d'eau pluviale,
- l'acquisition de 4 nettoyeurs hautes pression à eau de mer pour le carénage des navires,
- les travaux d'isolation des combles de la capitainerie,
- la reprise de la charpente et couverture de la maison cantonnière,
- l'acquisition de nouvelles passerelles pontons J et K.

## **IV. ETAT DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

Lors du débat d'orientations budgétaires, doivent être présentés les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

Vous trouverez annexés au présent rapport le tableau détaillant l'état de nos autorisations de programme assorties des calendriers de crédits de paiement correspondants.

## V. BUDGETS ANNEXES

### ➤ Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Les prévisions de dépenses en fonctionnement sur le laboratoire vétérinaire sont stables et sont estimées à 1,7 M€ soit un niveau identique au budget primitif 2023.

En investissement, les dépenses sont estimées à 90 000 € en 2024.

### ➤ Budget annexe du parking Silo

Les dépenses de fonctionnement concernant le parking Silo sont stables et s'établiraient à 162 000 € en 2024 contre 153 500 € en 2023.

Les dépenses d'investissement devraient atteindre 60 000 € soit un niveau identique au budget primitif 2023.

### ➤ Budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo

Les dépenses de fonctionnement du cinéma sont évaluées à 498 500 € en 2024 et les dépenses d'investissement à 125 000 €.

### ➤ Budget annexe du port de Villefranche-sur-Mer

Les dépenses de fonctionnement du port sont estimées à 2,7 M € en 2024 soit un niveau supérieur à 2023 en raison de la prise en compte de l'impôt sur les sociétés au titre de 2024.

En investissement, les dépenses sont estimées à 1,3 M€ en 2024 et intègrent les frais d'études et de travaux nécessaires à la mise en œuvre du projet de rénovation de la caserne Dubois et de renouvellement des équipements.

### **En conclusion, je vous propose :**

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

Je prie le Conseil départemental de bien vouloir en délibérer.

Le Président



## ANNEXE AP AE AU DOB 2024

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	AP de stock	Besoin AP 2024	Réalisé net	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
<b>Investissement AP</b>						
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES AGEES	6 024 000,00	0,00	925 000,00	2 348 754,00	1 815 000,00	935 246,00
MAINTIEN A DOMICILE PERSONNES AGEES	5 689 300,00	820 000,00	2 596 257,22	1 428 596,00	1 515 000,00	969 446,78
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES HANDICAPEES	2 132 830,00	926 500,00	629 330,00	1 340 000,00	850 000,00	240 000,00
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNES HANDICAPEES	166 180,00		51 235,00	31 240,00	36 000,00	47 705,00
ETABLISSEMENTS ENFANCE ET FAMILLES	5 554 700,00	1 000 000,00	1 298 726,40	3 270 700,00	1 161 000,00	824 273,60
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ENFANCE ET FAMILLE	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
FRAIS GENERAUX ENFANCE	204 999,00		65 099,00	89 900,00	50 000,00	0,00
APPEL A PROJET SANTE	15 570 665,08	2 000 000,00	8 524 893,14	1 660 000,00	1 990 000,00	5 395 771,94
CENTRE DE SANTE DEPARTEMENTAL	180 680,01		70 680,01	50 000,00	25 000,00	35 000,00
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE	287 063,20		151 630,80	123 000,00	0,00	12 432,40
FRAIS GENERAUX SANTE	10 000,00	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00
LUTTE CONTRE LE CANCER INSTITUT MOZART	10 578 941,00	670 000,00	7 076 009,80	3 403 542,00	170 000,00	599 389,20
PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION	215 500,00		127 500,00	70 500,00	0,00	17 500,00
EQUIPEMENT POUR L'ADMINISTRATION GENERALE	19 909 091,93	10 300 000,00	6 799 339,08	9 638 000,00	9 298 000,00	4 473 752,85
AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL	70 000,00	63 000,00	0,00	30 000,00	23 000,00	80 000,00
BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	39 849 834,28	15 000 000,00	18 605 462,96	6 658 000,00	5 005 000,00	24 581 371,32
BATIMENTS ACTION SOCIALE	25 040 076,66	15 000 000,00	9 467 228,77	8 890 000,00	6 320 000,00	15 362 847,89
BATIMENTS DESTINES A L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE	3 000 000,00	6 000 000,00	100 000,00	1 860 000,00	3 085 000,00	3 955 000,00
POINTS NOIRS ROUTIERS	43 184 000,00	34 200 000,00	17 414 765,13	13 458 457,19	11 065 000,00	35 445 777,68
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	45 619 827,22	33 553 000,00	21 696 749,14	18 000 000,00	21 096 000,00	18 380 078,08
CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER	102 626 913,07	55 100 000,00	60 548 426,81	34 453 000,00	34 030 000,00	28 695 486,26
FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS TRANSPORTS	35 450 000,00	15 500 000,00	627 469,00	2 376 000,00	11 197 000,00	36 749 531,00
EQUIPEMENTS ET RESEAUX TRANSPORTS	10 000 000,00	8 500 000,00	0,00	5 415 000,00	4 745 000,00	8 340 000,00
AIDE A LA PIERRE	29 577 200,00	2 099 275,00	17 745 530,40	2 919 142,44	2 062 995,00	8 948 807,16
AGRICULTURE	10 904 537,93	4 021 000,00	2 260 929,10	4 631 000,00	3 058 560,00	4 975 048,83
TOURISME	1 000 000,00	90 000,00	375 000,00	315 000,00	300 000,00	100 000,00
TRANSPORT MULTIMODAL	7 500 000,00	21 000 000,00	143 865,75	2 030 000,00	7 010 000,00	19 316 134,25
PORTS	60 000,00	50 000,00	0,00	48 750,00	20 000,00	41 250,00
CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	103 872 021,37	40 000 000,00	33 162 575,42	14 325 280,00	28 132 600,00	68 251 565,95
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	294 456 839,86	40 330 000,00	142 954 151,06	39 787 209,86	37 300 782,00	114 744 696,94
EPTB/SMIAGE	51 500 000,00		36 295 855,68	5 900 000,00	5 900 000,00	3 404 144,32
GENDARMERIES, COMMISSARIATS, BASE SECURITE CIVILE	1 220 000,00	2 100 000,00	137 611,66	575 000,00	850 000,00	1 757 388,34
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS	17 952 070,14	18 000 000,00	14 412 070,00	3 540 000,14	4 500 000,00	13 500 000,00
ESPACES NATURELS PAYSAGES	4 527 800,00	5 500 000,00	363 103,70	3 675 556,00	4 905 000,00	1 084 140,30
FORETS	3 197 200,00	3 000 000,00	1 090 500,69	1 678 000,00	1 936 800,00	1 491 899,31
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES PARCS DEPARTEMENTAUX	4 014 865,94	2 500 000,00	2 135 456,89	985 000,00	920 000,00	2 474 409,05
EAU MILIEU MARIN DECHETS ENERGIES	1 646 718,22	1 531 718,22	0,00	220 644,00	645 000,00	2 312 792,44
PLAN ENVIRONNEMENTAL GREEN DEAL	57 509 542,10	32 600 000,00	9 051 538,09	17 692 000,00	34 924 000,00	28 442 004,01
FONDS SOCIAL MAITRISE D'ENERGIE DES ALPES-MARITIMES (FSME 06)	9 530 000,00		2 843 681,69	2 950 000,00	3 000 000,00	736 318,31
DEV. NUMERIQUE DU TERRITOIRE SMART DEAL	30 305 665,00	1 640 000,00	12 468 691,58	5 041 182,00	1 440 000,00	12 995 791,42
SMART INNOVATIONS	3 490 000,00	200 000,00	14 112,00	805 000,00	720 000,00	2 150 888,00
ESPACES CULTURELS ET PATRIMONIAUX	22 145 700,00	5 260 000,00	5 550 508,82	5 920 000,00	5 260 000,00	10 675 191,18
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS CULTURELS	7 251 867,67	5 000 000,00	3 041 806,50	1 306 000,00	1 543 600,00	6 360 461,17
SUBVENTIONS SPORTIVES	1 262 083,24	700 000,00	314 819,63	440 000,00	600 000,00	607 263,61
INITIATIVES SPORTIVES DEPARTEMENTALES	2 050 000,00	960 000,00	0,00	690 000,00	2 290 000,00	30 000,00
ECOLES DEPARTEMENTALES DES NEIGES ET DE LA MER	175 000,00	400 000,00	0,00	175 000,00	350 000,00	50 000,00
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES ECOLES DES NEIGES ET DE LA MER	2 905 000,00	1 500 000,00	1,00	1 065 000,00	715 000,00	2 624 999,00
CONSTRUCTIONS COLLEGES	12 400 000,00	32 000 000,00	1 816 158,01	1 976 000,00	2 602 000,00	38 005 841,99

## ANNEXE AP AE AU DOB 2024

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	AP de stock	Besoin AP 2024	Réalisé net	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
REHABILITATIONS COLLEGES	39 354 800,00	20 000 000,00	11 341 123,42	15 879 000,00	11 135 000,00	20 999 676,58
MAINTENANCE ET ENTRETIEN COLLEGES	23 920 000,00	17 000 000,00	12 208 001,25	8 480 511,00	8 900 000,00	11 331 487,75
GYMNASES	19 419 890,00	20 000 000,00	5 765 331,90	4 480 000,00	6 390 000,00	22 784 558,10
FONCTIONNEMENT DES COLLEGES	3 537 000,00	3 037 000,00	0,00	3 037 000,00	3 037 000,00	500 000,00
VIE SCOLAIRE	2 300 000,00	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00	0,00
ENTRETIEN ET TRAVAUX BATIMENTS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 100 000,00	2 200 000,00	40 433,95	35 000,00	560 000,00	2 664 566,05
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET VIE SCOLAIRE	9 530 000,00		0,00	636 519,00	420 000,00	8 473 481,00
RECONSTRUCTION VALLEES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	209 280 000,00	50 000 000,00	159 727 378,00	49 552 622,00	30 834 750,00	19 165 250,00
RECONSTRUCTION VALLEES PREVENTION INONDATIONS	35 000 000,00	8 000 000,00	8 637 563,85	3 550 140,00	5 550 140,00	25 262 156,15
RECONSTRUCTION VALLEES TRAVAUX DU PDIPR ET PISTES DFCI	2 550 000,00	2 000 000,00	0,00	1 420 000,00	1 976 000,00	1 154 000,00
RECONSTRUCTION VALLEES RECONSTRUCTION BATIMENTS	0,00	500 000,00	0,00	0,00	200 000,00	300 000,00
RECONSTRUCTION VALLEES FONCIER	1 165 400,00	500 000,00	475 431,98	220 000,00	200 000,00	769 968,02
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX COLLECTIVITES	59 465 000,00	10 000 000,00	6 884 147,92	7 510 622,00	4 715 000,00	50 355 230,08
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX ENTREPRISES	1 000 000,00		500 000,00	288 196,00	0,00	211 804,00
<b>Total investissement AP</b>	<b>1 459 590 802,92</b>	<b>554 811 493,22</b>	<b>648 533 182,20</b>	<b>330 830 063,63</b>	<b>340 835 227,00</b>	<b>694 203 823,31</b>
<b>PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION</b>	<b>36 226 106,54</b>		<b>17 145 106,54</b>	<b>4 237 584,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>10 843 416,00</b>
AGRICULTURE	2 601 000,00	805 000,00	947 396,09	843 582,00	890 500,00	724 521,91
TOURISME	4 120 000,00	620 000,00	315 354,55	3 076 418,00	270 000,00	1 078 227,45
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	1 762 948,48	322 000,00	251 059,09	343 761,00	321 896,00	1 168 232,39
PLAN ENVIRONNEMENTAL GREEN DEAL	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX COLLECTIVITES	146 000,00		26 435,00	29 200,00	29 200,00	61 165,00
<b>Total fonctionnement AE</b>	<b>44 856 055,02</b>	<b>2 147 000,00</b>	<b>18 685 351,27</b>	<b>8 530 545,00</b>	<b>5 911 596,00</b>	<b>13 875 562,75</b>